

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Séance(s) du mercredi 5 novembre 2014

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

49^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015	3
---	---

50^e séance

PLF POUR 2015	37
---------------------	----

49^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015

Projet de loi de finances pour 2015

Texte du projet de loi - n° 2234

SECONDE PARTIE :

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER} :

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2015. - CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

I. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 32

Il est ouvert aux ministres, pour 2015, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de

410 613 652 074 € et de 395 617 020 335 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

(Article 32 du projet de loi)

Répartition, par mission et programme, des crédits du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

MISSION « POLITIQUE DES TERRITOIRES »

<i>(En euros)</i>		
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Politique des territoires	708 434 211	761 154 945
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	222 527 172	270 580 600
<i>Dont titre 2</i>	<i>24 004 384</i>	<i>24 004 384</i>
Interventions territoriales de l'État	30 152 940	33 656 516
Politique de la ville	455 754 099	456 917 829
<i>Dont titre 2</i>	<i>21 188 680</i>	<i>21 188 680</i>

Amendement n° 429 présenté par M. Jean-Christophe Lagarde, M. Benoit, M. Degallaix, M. Favennec, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier,

M. Richard, M. Rochebloine, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	24 000 000
Dont titre 2	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	24 000 000	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	24 000 000	24 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 431 présenté par M. Jean-Christophe Lagarde, M. Benoit, M. Degallaix, M. Favennec, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier,

M. Richard, M. Rochebloine, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	14 000 000
Dont titre 2	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	14 000 000	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	14 000 000	14 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 432 présenté par M. Jean-Christophe Lagarde, M. Benoit, M. Degallaix, M. Favennec, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier,

M. Richard, M. Rochebloine, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	4 000 000
Dont titre 2	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	4 000 000	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 517 présenté par le Gouvernement.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	775 000
Dont titre 2	0	675 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	775 000	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	775 000	775 000
SOLDE		0

Après l'article 57

Amendement n° 401 présenté par M. Larrivé, M. Straumann, M. Quentin, M. Nicolin, M. Salen, M. Vitel, M. Hetzel, M. Dassault, Mme Fort, M. Perrut, M. Sermier, M. Censi, M. Saddier, M. Foulon, M. Cinieri, M. de Ganay, M. Degauchy, M. Scellier, Mme Grosskost, M. Reiss, M. Tetart, M. Siré, Mme Ameline, M. Morel-A-L'Huissier, Mme Le Callennec, Mme Genevard, M. Christ, M. Suguenot, M. Martin-Lalande, Mme Marianne Dubois, M. Abad, M. Decool, M. Olivier Marleix, M. de La Verpillière, M. Dhuicq et Mme Guégot.

Après l'article 57, insérer l'article suivant :

Après l'article 302 *bis* KH du code général des impôts, il est rétabli un article 302 *bis* KI ainsi rédigé :

« Art. 302 bis KI. – I. – Il est institué, à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2023, une contribution due par tout opérateur de communications électroniques, au sens de l'article L. 32 du code des postes et des communications électroniques, qui fournit un service en France et qui a fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en vertu de l'article L. 33-1 du même code.

« II. – Cette contribution est assise sur le montant, hors taxe, du chiffre d'affaires de tous les opérateurs mentionnés au I.

« III. – Le montant de la contribution s'élève à 1 % du chiffre d'affaires des opérateurs mentionnés au I.

« IV. – Les redevables procèdent à la liquidation de la contribution due au titre de l'année civile précédente lors du dépôt de la déclaration mentionnée au 1 de l'article 287 du présent code du mois de mars ou du premier trimestre de l'année civile. ».

Amendement n° 516 présenté par le Gouvernement.

Après l'article 57, insérer l'article suivant :

À la fin du premier alinéa de l'article 14 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'année : « 2015 » est remplacée par l'année : « 2016 ».

ÉTAT B

(Article 32 du projet de loi)

Répartition, par mission et programme, des crédits du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

MISSION « ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET LOGEMENT »

(En euros)		
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Égalité des territoires et logement	13 660 178 688	13 426 578 688
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 375 493 326	1 375 493 326
Aide à l'accès au logement	10 985 154 015	10 985 154 015
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	522 338 495	288 738 495
Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires	777 192 852	777 192 852

Dont titre 2	777 192 852	777 192 852
--------------	-------------	-------------

Égalité des territoires et logement

Article 52

- ① I. – L'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ② « Pour les prêts ou les contrats de location-accession signés à compter du 1^{er} janvier 2015, le 1^o et le 6^o du présent article ne sont applicables que si le montant total des ressources perçues par le ménage est inférieur de plus de 30 % au montant des ressources du ménage évaluées à la date de signature. »
- ③ II. – Le premier alinéa de l'article L. 831-1 du code de la sécurité sociale est complété par une phrase ainsi rédigée :
- ④ « Pour les prêts signés à compter du 1^{er} janvier 2015, le présent alinéa n'est applicable que si le montant total des ressources perçues par le ménage est inférieur de plus de 30 % au montant des ressources du ménage évaluées à la date de signature. »

Amendements identiques :

Amendements n° 284 présenté par M. Carré, M. Jacob, M. Abad, M. Aboud, M. Accoyer, M. Albarello, Mme Ameline, M. Apparu, Mme Arribagé, M. Aubert, M. Audibert Troin, M. Balkany, M. Barbier, M. Bénisti, M. Berrios, M. Bertrand, M. Blanc, M. Bonnot, M. Bouchet, Mme Boyer, M. Breton, M. Briand, M. Brochand, M. Bussereau, M. Carrez, M. Censi, M. Chartier, M. Chatel, M. Cherpion, M. Chevrollier, M. Chrétien, M. Christ, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cochet, M. Copé, M. Cornut-Gentille, M. Costes, M. Courtial, M. Couve, Mme Dalloz, M. Darmanin, M. Dassault, M. Daubresse, M. de Ganay, Mme de La Raudière, M. de La Verpillière, M. de Mazières, M. de Rocca Serra, M. Debré, M. Decool, M. Deflesselles, M. Degauchy, M. Delatte, M. Devedjian, M. Dhuicq, Mme Dion, M. Door, M. Dord, M. Douillet, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Estrosi, M. Fasquelle, M. Fenech, M. Fillon, Mme Fort, M. Foulon, M. Francina, M. Fromion, M. Furst, M. Gandolfi-Scheit, M. Gaymard, Mme Genevard, M. Guy Geoffroy, M. Gérard, M. Gest, M. Gibbes, M. Gilard, M. Ginesta, M. Ginesy, M. Giran, M. Goasguen, M. Gorges, M. Gosselin, M. Goujon, Mme Greff, Mme Grommerch, Mme Grosskost, M. Grouard, Mme Guégot, M. Guibal, M. Guillet, M. Guillo-teau, M. Heinrich, M. Herbillon, M. Herth, M. Hetzel, M. Houillon, M. Huet, M. Huyghe, M. Jacquat, M. Kert, Mme Kosciusko-Morizet, M. Kossowski, M. Labaune, Mme Lacroute, M. Laffineur, M. Lamblin, M. Lamour, M. Larrivé, M. Lazaro, Mme Le Callennec, M. Le Fur, M. Le Maire, M. Le Mèner, M. Le Ray, M. Leboeuf, M. Frédéric Lefebvre, M. Lellouche, M. Leonetti, M. Lequiller, M. Lett, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Luca, M. Lurton, M. Mancel, M. Marcangeli, M. Mariani, M. Mariton, M. Alain Marleix, M. Olivier Marleix, M. Marlin, M. Marsaud, M. Philippe Armand Martin, M. Martin-Lalande, M. Marty, M. Mathis, M. Meslot, M. Meunier, M. Mignon, M. Morange, M. Moreau, M. Morel-A-L'Huis-sier, M. Moyne-Bressand, M. Myard, Mme Nachury, M. Nicolin, M. Ollier, Mme Péresse, M. Pélassard, M. Perrut, M. Philippe, M. Poisson, Mme Poletti, M. Ponia-towski, Mme Pons, M. Priou, M. Quentin, M. Reiss,

M. Reitzer, M. Reynès, M. Riester, M. Robinet, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Scellier, Mme Schmid, M. Schneider, M. Sermier, M. Siré, M. Solère, M. Sordi, M. Straumann, M. Sturni, M. Suguenot, Mme Tabarot, M. Tardy, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Terrot, M. Tetart, M. Tian, M. Vannson, Mme Vautrin, M. Verchère, M. Vialatte, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vitel, M. Voisin, M. Warsmann, M. Wauquiez, M. Woerth et Mme Zimmermann, n° 383 présenté par M. Piron, M. Benoit, M. Demilly, M. Favennec, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller et n° 428 présenté par M. Rogemont, Mme Maquet et M. Jean-Louis Dumont.

Supprimer cet article.

Amendements identiques :

Amendements n° 382 présenté par M. Piron, M. Benoit, M. Demilly, M. Favennec, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller et n° 423 présenté par M. Rogemont, M. Jean-Louis Dumont et Mme Maquet.

I. – À l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2016 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 4.

Amendement n° 398 présenté par M. Caresche, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , le 1^o et le 6^o du présent article ne sont applicables que si le montant total des ressources perçues par le ménage est inférieur de plus de 30 % au montant des ressources du ménage évaluées à la date de signature »

les mots :

« permettant d'accéder à la propriété de l'habitation, le 1^o et le 6^o du présent article ne sont applicables qu'aux ménages ou personnes qui ont connu, depuis la signature du prêt, une modification de leur situation personnelle ou professionnelle ayant entraîné une baisse significative de leurs ressources, appréciée dans des conditions définies par décret ».

II. – En conséquence, après l'année :

« 2015 »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« permettant d'accéder à la propriété de l'habitation, le présent alinéa n'est applicable qu'aux ménages ou personnes qui ont connu, depuis la signature du prêt, une modification de leur situation personnelle ou professionnelle ayant entraîné une baisse significative de leurs ressources, appréciée dans des conditions définies par décret. ».

Sous-amendement n° 574 présenté par le Gouvernement.

Après l'alinéa 4, insérer les deux alinéas suivants :

« I bis. – En conséquence, après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« I bis. – Le 1^o du I de l'article L. 542–2 du code de sécurité sociale, dans sa rédaction issue de la loi n° 2014–366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, est complété par une phrase ainsi rédigée : « Pour les prêts signés à compter du 1er janvier 2015 permettant d'accéder à la propriété de l'habitation, le présent alinéa n'est applicable qu'aux ménages ou personnes qui ont connu, depuis la signature du prêt, une modification de leur situation personnelle ou professionnelle ayant entraîné une baisse significative de leurs ressources, appréciée dans des conditions définies par décret ; ». ».

Amendements identiques :

Amendements n° 399 présenté par M. Caresche, rapporteur spécial au nom de la commission des finances et n° 349 présenté par M. Goldberg, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques.

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Le 6^o continue de s'appliquer aux titulaires d'un contrat de location-accession pendant la période d'occupation du logement précédant le transfert de propriété. ».

Sous-amendement n° 573 présenté par le Gouvernement.

À l'alinéa 2, après le mot :

« appliquer »,

insérer les mots :

« , dans les conditions prévalant avant le 1er janvier 2015, ».

Article 53

Au IV de l'article 43 de la loi n° 2012–1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, les mots : « en 2014 et de 150 millions d'euros » sont remplacés par les mots : « par an en 2014 et ».

Article 54

① I. – Le code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié :

② A. – A l'article L. 452–1–1 :

③ 1^o Au premier alinéa, les mots : « de la fraction mentionnée au quatrième alinéa de l'article L. 452–4–1 » sont remplacés par les mots : « d'une fraction des cotisations mentionnées aux articles L. 452–4 et L. 452–4–1 » ;

④ 2^o Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

⑤ « Pour les années 2015 à 2017, la fraction mentionnée à l'alinéa précédent est fixée à 120 millions d'euros par an. »

⑥ B. – Les quatrième et cinquième alinéas de l'article L. 452–4–1 sont supprimés.

⑦ II. – Le présent article entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Amendement n° 79 présenté par M. Rogemont, Mme Maquet et M. Jean-Louis Dumont.

Supprimer cet article.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015

Compte rendu de la commission élargie du jeudi 30 octobre 2014

(Application de l'article 120 du Règlement)

Politique des territoires

La réunion de la commission élargie commence à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Dominique Lefebvre, vice-président de la Commission des finances, de M. François Brottes, président de la Commission des affaires économiques, et de M. Jean-Paul Chanteguet, président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Dominique Lefebvre, président. Madame la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, madame la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, je suis très heureux de vous accueillir pour l'examen des crédits de la mission « Politique des territoires », dont il n'est pas besoin de rappeler l'importance en cette période de crise et dont certains aspects ont été évoqués ce matin par Emmanuel Macron et Axelle Lemaire lors de l'examen des crédits de la mission « Économie ».

M. François Brottes, président. Cette année, la commission des affaires économiques s'est saisie pour avis de la mission « Politique des territoires », à laquelle a été transféré le programme 147 « Politique de la ville », qui relevait auparavant de la mission « Égalité des territoires et logement ». Rappelons à ce propos que l'étude des crédits de la politique du tourisme a été abordée dans le cadre de la mission « Action extérieure de l'État » et que ceux du commerce extérieur ont été examinés ce matin, en l'absence du secrétaire d'État concerné, dans le cadre de la mission « Économie ». Il est parfois difficile de s'y retrouver...

Toujours est-il que notre commission suit, depuis deux ans, la profonde réforme de la politique de la ville entreprise par le Gouvernement. Cette réforme, qui s'est traduite par l'adoption de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, vise à concentrer l'effort de solidarité nationale sur les quartiers défavorisés qui en ont le plus besoin dans le cadre d'une nouvelle géographie prioritaire. De fait, certains quartiers sont sortis du dispositif. Ce changement de statut, qui est interprété de manière positive, témoigne de leur dynamisme, de sorte que la politique de la ville pourrait avoir le même slogan que ce centre d'accueil pour jeunes de Montréal : « Ceux qui entrent ici s'en sortent ! » Le rapporteur pour avis de notre commission sera attentif, j'en suis sûr, à ce que cette réforme se traduise dans le budget qui nous est présenté.

Par ailleurs, la commission des affaires économiques s'est saisie cette année, pour la première fois, de la première partie du projet de loi de finances (PLF). À ce titre, elle a fait adopter, par l'intermédiaire de François Pupponi – que je veux remercier chaleureusement pour son talent et sa ténacité –, deux amendements, dont l'un garantit une certaine stabilité fiscale dans les quartiers qui bénéficieront du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

J'espère que nos débats permettront d'éclairer davantage encore les modalités d'application de cette réforme si importante pour l'avenir de nos quartiers.

M. Jean-Paul Chanteguet, président. Notre collègue Alain Calmette, rapporteur pour avis, s'exprimera au nom de la commission du développement durable. Quant à moi, je préfère rester en retrait dans ce débat, car, si je m'exprimais, je tiendrais des propos plutôt négatifs sur la politique des territoires telle qu'elle est définie dans ce budget.

M. Michel Vergnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour la politique des territoires. La mission « Politique des territoires » représente, pour 2015, un effort financier total de 708,4 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 761,2 millions d'euros en crédits de paiement. Sa présentation budgétaire a changé puisqu'elle intègre désormais le programme 147 « Politique de la ville » – qui fait l'objet d'un rapport spécifique de notre collègue Dominique Baert –, suite à la création du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Je salue cette intégration, qui renforce l'ancrage de la mission dans l'architecture budgétaire.

Quant au programme 112 « Impulsion et coordination de l'aménagement du territoire » et au programme 162 « Interventions territoriales de l'État », leurs crédits additionnés s'élèvent, pour 2015, à 252,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et à 304,3 millions d'euros en crédits de paiement, en nette diminution par rapport à l'an passé, puisque les autorisations d'engagement baissent de 17,6 % et les crédits de paiement de 4,6 %. Pourtant, 2015 sera à bien des égards une année charnière pour nos territoires.

Le Gouvernement peut s'appuyer à présent sur une nouvelle administration dédiée, le CGET, qui regroupe les services de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité nationale, l'ancienne DATAR, de l'Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSé) et du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV). Grâce à cette administration, nous en finissons avec l'approche sectorielle des politiques publiques en faveur des territoires, que j'ai souvent critiquée, pour privilégier enfin une réflexion transversale et la convergence des moyens. L'objectif est de rompre avec la dichotomie entre urbain et rural, qui a marqué la conduite des politiques en faveur des territoires ces dernières années. Pouvez-vous nous éclairer, madame la ministre, sur la transversalité des missions du CGET ?

L'un des événements emblématiques de l'année 2015 sera le lancement de la nouvelle génération des contrats de plan État-régions. Quelles seront les priorités de ces CPER ? Où en sont les négociations et le calendrier prévu pourra-t-il être respecté ?

Vous connaissez mon attachement aux territoires ruraux, qu'il importe de ne pas stigmatiser ; je salue donc toutes les initiatives qui soutiennent leur dynamisme. En 2014, ces territoires ont été largement soutenus grâce à différentes actions financées par les crédits de cette mission. Je pense aux pôles d'excellence rurale, au programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs et au développement des maisons de santé pluridisciplinaires en milieu rural. Or, j'ai pu constater que, dans le PLF pour 2015, aucun crédit n'était prévu en autorisations d'engagement pour ces différentes actions. Je tiens donc à vous faire part de mes interrogations sur ce point, car les territoires ruraux contribuent grandement au développement national. Comment les

soutiendrez-vous dans les années à venir ? Est-il prévu d'évaluer les dispositifs créés ces dernières années ? De nouvelles actions en faveur de ces territoires interviendront-elles ?

J'en viens maintenant à la Prime à l'aménagement du territoire (PAT). Je tiens à saluer la décision qui a été prise de la maintenir tout en la faisant évoluer, car elle joue un rôle essentiel pour le maintien de l'emploi. J'estime qu'il est important de pérenniser ce dispositif à un niveau de crédits constant en autorisations d'engagement et en crédits de paiement dans le PLF pour 2015. Pouvez-vous nous expliquer en quoi la nouvelle PAT permettra de créer et de maintenir un plus grand nombre d'emplois ? Comment deviendra-t-elle plus accessible aux PME ?

Pour soutenir l'emploi, le Gouvernement a décidé en 2014 de développer les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui visent à faire travailler ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des associations, des entreprises traditionnelles et des acteurs publics. Je m'interroge donc sur l'absence de crédits en faveur de cette politique pour 2015 et je rappelle l'importance de toutes les initiatives qui soutiennent la création d'emplois dans nos territoires. Les politiques publiques doivent être poursuivies, à condition qu'elles soient efficaces.

Je souhaiterais également évoquer l'avenir de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), dont le travail d'accompagnement des entreprises étrangères souhaitant investir en France contribue en moyenne au maintien de plus de 12 000 emplois par an. L'AFII doit fusionner avec Ubifrance, l'agence française pour le développement international des entreprises, au 1^{er} janvier 2015. Quelles seront les conséquences de cette fusion sur les missions de l'agence en matière d'aménagement du territoire ?

Je tiens, pour finir, à évoquer un sujet auquel j'attache une importance toute particulière. Il s'agit de l'accès aux réseaux numériques, qui est un enjeu essentiel pour nos territoires. Je me réjouis à cet égard de la création du programme 343 « Plan "France Très Haut Débit" ».

M. Dominique Baert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour la politique de la ville. Monsieur le ministre de la ville, je sais votre engagement personnel dans ce ministère passionnant. Premier signe positif : le taux de réponse du ministère au questionnaire adressé par le rapporteur spécial était, à la date limite du 10 octobre, de 65 %. Même si, en valeur absolue, cela reste perfectible, c'est mieux qu'en 2013, 62 %, et qu'en 2012, 57 %.

Cette année, la politique de la ville est en profonde mutation : nouvelle loi de programmation de février 2014, nouvelle géographie prioritaire, préparation pour 2015 des futurs contrats de ville sur une base intercommunale et lancement du nouveau programme de renouvellement urbain.

Les structures administratives, elles aussi, changent. J'avais plaidé, dès 2012, en faveur de leur simplification. Je me souviens ainsi d'avoir dit qu'avec le SG-CIV, l'ACSé, l'ANRU et l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), on comptait au moins deux structures de trop. C'est dire combien je suis satisfait de la création du CGET, qui regroupe les deux premiers organismes cités, même si je

continue de penser, monsieur le ministre, qu'un jour ou l'autre un rapprochement entre l'ANRU et l'EPARECA s'imposera, par souci de cohérence financière et administrative.

Les crédits du programme 147 « Politique de la Ville » sont en baisse, en raison non pas du contexte global de redressement des finances de l'État, mais, comme en 2014, d'un effet d'optique dû à la mutation du volet économique que constituent les Zones franches urbaines (ZFU). Ainsi, si les autorisations d'engagement, qui s'élevaient à 455,7 millions d'euros, diminuent en 2014 de 9,8 %, soit 50 millions, elles le doivent surtout à la diminution de 40 millions de l'action 2 « Économie », où sont reprises les compensations des exonérations de charges sociales en zone franche urbaine. À l'inverse, les crédits des actions territorialisées, qui sont au cœur de l'action gouvernementale, demeurent inchangés, s'établissant à 332,4 millions d'euros. Quel contraste avec la baisse de 205 millions des crédits de la politique de la ville entre 2007 et 2012 !

J'aurais souhaité, monsieur le ministre, vous interroger, comme beaucoup d'élus locaux, sur la géographie prioritaire, la signature des contrats de ville, l'importance des enveloppes de réussite éducative « Dispositif de réussite éducative » (DRE), le maintien de l'existence des préfets délégués à l'égalité des chances et de leurs délégués locaux. Mais il me faut être bref ; je m'en tiendrai donc à trois questions.

La première concerne le financement de l'ANRU. Avec 10,4 milliards d'euros d'engagements et 7,3 milliards de recettes, les dotations de l'État étant suspendues depuis 2008, l'ANRU connaît une impasse de trésorerie de 3,1 milliards, qui existait déjà fin 2012. Cette situation est préoccupante, non seulement parce que ses délais de paiement étaient déjà de plus de 150 jours en 2013, mais aussi et surtout parce que nous sommes à la veille du lancement du nouveau programme de renouvellement urbain, qui représente un engagement de 5 milliards d'euros supplémentaires. Où en êtes-vous de vos discussions avec Action Logement sur le financement de ce nouveau programme ? N'y a-t-il pas lieu de mobiliser des fonds, par exemple de la Caisse des dépôts et consignations, pour que le NPNRU puisse s'engager sans tarder dès 2015 ?

Ma deuxième question porte sur les ZFU. L'ancienne majorité avait programmé l'extinction de ce dispositif pour la fin de 2014. Cet instrument de soutien économique et d'aménagement est pourtant très utile, comme en témoigne la ZFU de Roubaix. Le Gouvernement prépare une mutation du dispositif dans le cadre de la prochaine loi de finances rectificative. Pouvez-vous faire le point sur cette réforme ? Il est important que des ZFU soient maintenues.

J'en viens à la fin de l'expérimentation des « emplois francs ». On vous a induit en erreur, monsieur le ministre ! Voilà l'exemple même de la bonne mesure sur laquelle on a fait peser, pour qu'elle ne coûte pas cher, des contraintes administratives et budgétaires telles qu'elle en devient inapplicable. Du coup, on vous dit que cela ne marche pas, et on la supprime ! C'est aberrant et regrettable, car inciter des employeurs à embaucher de jeunes demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, c'est plus qu'une bonne idée. Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, accepteriez-vous de réexaminer ce renoncement ?

Je conclurai en rappelant, comme je le fais dans mon rapport, que la politique de la ville a trop souvent été l'objet – surtout jusqu'en 2012 ! – d'ajustements budgétaires,

non seulement entre crédits initiaux et crédits finalement ouverts, mais aussi entre ces derniers et les crédits consommés. Ces « aspirations » de crédits sont importantes ; je les détaille dans mon rapport. Pour les éviter, il serait souhaitable, monsieur le ministre, que vous augmentiez la fongibilité de vos crédits budgétaires, car il est déplorable que, dans les quartiers, associations, élus et jeunes qu'émanent un argent qui n'est finalement pas dépensé à Paris.

M. Alain Calmette, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. En dépit d'une baisse importante, de 17,6 %, des autorisations d'engagement des programmes 112 et 162, ce budget comporte des éléments positifs, qu'il s'agisse de la création du CGET, qui favorise une approche transversale des politiques publiques, de l'expérimentation concernant les centres-bourgs, du financement des maisons de service au public, du nouveau zonage des Aides à finalité régionale (AFR), du maintien de la PAT ou du plan « France "Très haut débit" », très important en milieu rural, même s'il ne doit pas faire oublier l'objectif d'une couverture intégrale du territoire national par le réseau 3G de téléphonie mobile.

Ma première question, madame la ministre, porte sur la maquette budgétaire. La mission « Politique des territoires » est l'une des plus modestes, en termes de masse financière, du budget de l'État. Toutefois, elle ne reflète pas l'ensemble des efforts consentis par celui-ci en faveur de l'aménagement du territoire. Il convient de se féliciter à cet égard de l'intégration dans cette mission du programme 147 « Politique de la ville », mais d'autres crédits relevant de l'aménagement du territoire – tels que ceux destinés aux zones de revitalisation rurale, qui sont rattachés à la mission « Travail et emploi » – devraient également y être transférés afin d'améliorer la lisibilité du budget.

Ma deuxième question a trait aux contrats de plan État-régions. En effet, une incertitude pèse sur les ressources de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), en raison de l'abandon de l'écotaxe. Or, en 2013, par exemple, 40 % des crédits de paiement de l'agence étaient destinés aux CPER, notamment aux programmes de modernisation des itinéraires routiers. Ce chiffre montre combien les contrats de plan État-régions sont tributaires du financement de l'AFITF. Cette incertitude compromet donc la mise en œuvre du volet mobilité de la nouvelle génération de contrats.

Ma troisième question concerne l'expérimentation destinée à revitaliser les centres-bourgs. Conforter le maillage équilibré du territoire entre deux métropoles est absolument nécessaire, les centres-bourgs constituant des pôles de centralité dans ces zones interstitielles. Comptez-vous procéder à une généralisation du dispositif après l'évaluation de cette expérimentation ?

Ma quatrième question porte sur les zones de revitalisation rurale. Mon collègue Jean-Pierre Vigier et moi-même venons de présenter à la commission du développement durable un rapport sur la question de savoir si le régime des ZRR contribuait réellement à une politique d'égalité des territoires. Nous avons conclu de notre étude que ce zonage était en sursis. Nous en proposons donc un nouveau, qui s'inspire de ce qui a été fait dans le cadre de la politique de la ville. Nous recommandons ainsi de ne retenir que deux critères, simples et cumulatifs : la densité démographique et la richesse des habitants. D'autres propositions concernent les aspects financiers, notamment la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation de solidarité rurale (DSR) et la

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Nous proposons également des évolutions en matière d'adaptation des normes en milieu rural. Quelles sont, madame la ministre, vos intentions en ce qui concerne les ZRR ?

Enfin, le monde rural attend beaucoup des Assises de la ruralité qui se tiendront prochainement. En effet, des mesures concrètes doivent absolument être prises pour que les problématiques des territoires ruraux soient mieux prises en compte dans les politiques publiques. Le Comité interministériel d'égalité des territoires (CIET), qui doit prolonger ces assises, est-il toujours d'actualité ? Il est nécessaire de remédier au décrochage, plus souvent objectif que ressenti, des populations rurales, qui ont besoin de la solidarité de l'État.

M. François Pupponi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour la politique de la ville. M. Baert et moi-même sommes certainement, cette année, les deux seuls rapporteurs du projet de loi de finances qui peuvent s'enorgueillir de présenter un budget qui ne baisse pas. Les crédits de la politique de la ville sont en effet sanctuarisés pour au moins trois ans dans le cadre de la réforme qui est intervenue cette année. Mais d'autres avancées sont à saluer, telles que l'application d'un taux de TVA à 5,5 % aux opérations d'accession sociale à la propriété dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou la compensation, grâce à l'adoption d'un amendement, de l'exonération de taxe foncière pour les communes « DSU cible ».

Il convient également de se féliciter de l'effort consenti en matière de péréquation, qu'il s'agisse de la péréquation horizontale – les crédits du Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) augmentent de 20 millions et ceux du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 230 millions d'euros – ou de la péréquation verticale, qui augmente de 100 millions d'euros. Toutefois, il est apparu, dans le projet de loi de finances, que, entre la baisse des dotations et l'augmentation de la DSU, 73 % des 250 communes « DSU cible » voyaient leurs dotations nettes baisser en 2015. Un amendement défendu notamment par M. Goua a donc été adopté lors de l'examen de la première partie du PLF, qui vise à abonder la DSU de 60 millions d'euros supplémentaires. Si cette disposition est confirmée au cours de la navette parlementaire, les communes « DSU cible » seront les seules à voir leurs dotations augmenter en 2015.

Par ailleurs, un nouveau fonds d'investissement a été créé, les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), qui bénéficient aux communes défavorisées, ont été sanctuarisés et la Dotation de développement urbain (DDU) a été portée de 100 millions à 130 millions d'euros.

Le contexte budgétaire est donc favorable, le projet de loi de finances pour 2015 comportant des avancées importantes, qui s'inscrivent dans la droite ligne de la réforme de la politique de la ville et des quartiers prioritaires voulue par le Gouvernement.

Des questions restent néanmoins pendantes.

Tout d'abord, la signature des contrats de ville a pris, et c'est compréhensible, du retard, puisqu'elle interviendra au plus tôt au mois de juin 2015 et on ne connaît pas encore les conditions d'attribution des crédits qui ont été sanctuarisés. Ne faut-il pas envisager une année transitoire durant laquelle

serait maintenu le montant des crédits accordés aux communes qui continuent de relever de la politique de la ville afin de favoriser une montée en puissance du dispositif en 2016 ?

Ensuite, la situation de l'ANRU suscite de vives inquiétudes. En outre, la Cour des comptes propose de supprimer les avances faites par l'agence aux porteurs de projet. Si cette proposition devait être retenue, les projets ANRU n'y survivraient pas, car les communes concernées ne sont pas en mesure de faire ces avances. Que comptez-vous faire pour maintenir celles-ci ? Nous espérons que vous parviendrez à convaincre Action Logement de financer et la fin du PNRU et le NPNRU.

S'agissant des zones franches urbaines, nous sommes un certain nombre – dont notre collègue Henri Jibrayel, qui ne peut être parmi nous aujourd'hui – à attendre les mesures fiscales, et peut-être également sociales, qui permettraient la création d'activités et le maintien de l'emploi dans ces quartiers.

Enfin, le budget de l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) n'est plus suffisant pour permettre à ses centres de faire face à leurs obligations. Son directeur général estime que, sans un effort budgétaire en 2015 et 2016, cet établissement disparaîtra. Il apporte pourtant une réelle valeur ajoutée en permettant à un certain nombre de jeunes de nos quartiers de retrouver une situation, voire un emploi. Que pouvons-nous faire pour cet établissement ? Je rappelle qu'il est soumis à trois tutelles différentes, celles des ministères de la défense, des affaires sociales et de la politique de la ville. Peut-être devrait-il relever exclusivement du ministère de la ville, car il a un réel impact dans les quartiers.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Je veux tout d'abord remercier les rapporteurs pour la qualité de leurs travaux et leur implication dans ces politiques importantes pour les territoires, ruraux et urbains.

Une étape importante a été franchie cette année avec la création du Commissariat général à l'égalité des territoires, issu de la fusion de la DATAR, du SG-CIV et de l'ACSé, qui répond à la nécessité de renforcer la coopération territoriale et la transversalité. Celle-ci passe en effet d'abord par le partage, par les agents, de leur culture territoriale. Nombre des problématiques rencontrées par les territoires ruraux et urbains sont finalement assez semblables, qu'il s'agisse des services au public, de la mobilité ou de l'emploi notamment. La transversalité du CGET se traduit dans son organisation même. Ainsi, sa direction de la stratégie territoriale sera chargée de l'observation et de la prospective dans tous les territoires, avec des missions, contractualisation ou affaires européennes, qui sont par nature transversales.

Cette évolution a des incidences sur la mission « Politique des territoires », laquelle sera désormais unifiée avec une dotation globale de 198 millions d'euros, qui produit un puissant effet de levier sur les territoires. Ce regroupement de trois programmes budgétaires – « Aménagement du territoire », « Ville » et « Interventions territoriales » – répond à votre préoccupation, monsieur Calmette, puisqu'elle permet d'atteindre une masse critique.

Le budget permet de préserver et de renouveler les programmes portés par le CGET. Les crédits sont en apparente diminution, puisque les capacités d'intervention passent de 269 millions en 2014 à 223 millions en 2015,

tandis que les crédits de paiement baissent de 280 millions à 270 millions. Mais cette diminution s'explique par des raisons techniques : la fin de la génération des précédents contrats de plan État-régions, en phase d'apurement des restes à payer, et le lancement de la nouvelle génération des CPER, qui monteront en puissance en 2016 et 2017, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) étant doté de 115 millions puis de 130 millions d'euros.

Au-delà du strict cadre budgétaire du CGET, l'année 2015 verra donc le lancement de cette nouvelle génération de contrats de plan, essentiels pour les territoires et très attendus par les élus locaux. Ces CPER doivent servir l'investissement, la préparation de l'avenir de nos territoires ; ils auront pour priorité commune l'emploi. Les régions sont invitées à contractualiser dans six domaines : mobilité multimodale, transition écologique et énergétique, numérique, innovation, filières d'avenir et usines du futur, enseignement supérieur et recherche et, enfin, volet territorial. Ces axes correspondent aux grands enjeux qui s'imposent à tous les territoires, afin que chaque région puisse y inscrire une stratégie adaptée à ses objectifs.

L'État mobilise une enveloppe importante de 12 milliards d'euros jusqu'en 2020, soit 1,6 milliard par an en moyenne. Sur le programme 112, cela représente un effort de 735 millions, dont 100 millions d'euros dès 2015. Ces crédits abonderont principalement le volet territorial, qui vise à réaliser des projets spécifiques dans certains territoires, notamment les territoires ruraux. Cet effort est particulièrement significatif compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur nos finances publiques. Le Gouvernement en a décidé ainsi, conscient que les CPER sont indispensables pour soutenir l'investissement, la croissance et l'emploi dans nos territoires. Ils permettront une mise en synergie des financements et garantiront un effet de levier important, grâce au cofinancement des autres collectivités, notamment les régions.

Les discussions ont lieu en ce moment même entre l'État et les préfets de région afin de finaliser les mandats de négociation, qui tiendront compte des remontées du terrain. Le Premier ministre a annoncé qu'ils seraient assouplis afin de laisser davantage de marge à la négociation et qu'un effort supplémentaire porterait sur l'enseignement supérieur. Monsieur Calmette, j'ai bien entendu vos inquiétudes concernant le financement du volet mobilité. Le Gouvernement veillera à ce que la suspension du péage de transit poids lourds n'affecte pas les montants qui devaient être consacrés aux CPER. La hausse de 4 centimes de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les poids lourds votée par l'Assemblée nationale permet déjà de répondre en partie aux besoins de financement.

Les mandats de négociation définitifs seront transmis dans les prochaines semaines aux préfets, qui engageront ensuite officiellement la négociation avec les présidents des conseils régionaux pour définir les contours et les engagements financiers des contrats. L'objectif est d'obtenir des accords politiques d'ici à la fin de l'année afin de pouvoir mettre en œuvre les contrats le plus tôt possible en 2015. Bien entendu, il ne sera pas toujours simple de faire aboutir les CPER, mais je veux vous convaincre de ma volonté et de celle du Gouvernement d'y parvenir dans les meilleurs délais, compte tenu de leur importance pour les territoires.

S'agissant du budget du CGET, les actions de soutien au développement économique seront poursuivies. Ainsi la PAT est maintenue, ses crédits s'élevant à 30 millions d'euros, mais sous un format rénové qui recentre le dispositif sur les PME – essentielles pour le développement économique et l'attractivité des territoires ruraux – dans le respect de la réglementation européenne. Auparavant, il fallait qu'une entreprise crée vingt-cinq emplois ou fasse 5 millions d'euros d'investissements pour être éligible à la prime. De tels seuils étaient souvent hors de portée des PME. Ces critères ont donc été assouplis.

Par ailleurs, l'AFII est en cours de fusion avec Ubifrance. Ces deux agences ont des missions différentes : attirer des investisseurs étrangers en France pour la première, contribuer au développement international des entreprises françaises pour la seconde. Toutefois, des synergies existent ; c'est pourquoi leur rapprochement a été décidé. Le CGET restera membre du conseil d'administration de cette nouvelle entité.

Ainsi que je l'ai annoncé récemment, je souhaite que la politique en faveur des pôles territoriaux de coopération économique soit poursuivie – je prépare le lancement d'un second appel à projets en 2015. D'autres ministères nous ont fait savoir qu'ils étaient intéressés par cette démarche et pourraient donc prendre en charge une partie du financement.

Même s'il n'a pas d'incidence directe sur les crédits du programme 112, je me dois de dire également un mot du dispositif des ZRR, qui comprend un ensemble de mesures fiscales et d'exonérations de cotisations sociales, dont le montant est estimé à 235 millions d'euros, en faveur des entreprises créant des emplois ou reprenant des sites en difficulté. Ses critères sont cependant devenus obsolètes et ses avantages peu évidents, de sorte qu'il doit être actualisé afin de renforcer son impact sur les territoires ruraux. Le Gouvernement a donc chargé une mission d'inspection d'examiner ce sujet, dont l'Assemblée nationale s'est également saisie. M. Vigier et M. Calmette, dont je veux saluer la qualité du travail, viennent ainsi de rendre un rapport qui comporte plusieurs propositions. Il me semble que les Assises de la ruralité offrent un cadre de concertation idéal pour débattre de l'avenir des ZRR sur la base de leurs préconisations et faire évoluer le dispositif auquel, je le sais, les élus des territoires ruraux sont extrêmement attachés.

La seconde priorité de ce budget est la revitalisation des territoires ruraux et périurbains, grâce au maintien des services de proximité et à la mise en œuvre d'une politique expérimentale concernant les centres-bourgs. L'accessibilité des services au public est indispensable à la qualité de vie des habitants de ces territoires. Pour répondre à ces besoins, la création de maisons de service public est encouragée et continuera à l'être fortement en 2015, pour atteindre l'objectif ambitieux que nous nous sommes fixé de 1 000 maisons d'ici à 2017. Il en va de même pour l'élaboration des schémas départementaux d'accès aux services, qui permettent de mieux apprécier les déséquilibres de l'offre et d'identifier les besoins ; ils sont soutenus financièrement par le FNADT. Au total, l'engagement de l'État en faveur de cette politique représentera plus de 9 millions d'euros. L'accès aux soins est également un élément déterminant de la qualité de vie de nos concitoyens et une préoccupation des élus locaux. Le FNADT continuera donc, monsieur Vergnier, à soutenir le développement des maisons de santé *via* le volet territorial des CPER.

Par ailleurs, le dispositif expérimental visant à conforter la présence de centres-bourgs dynamiques et animés dans les territoires ruraux périurbains s'adresse, je vous le confirme, à un binôme commune-intercommunalité, car nous souhaitons accompagner une démarche globale d'animation du territoire à l'échelle intercommunale. Trois cents communes ont été identifiées par les préfets de région ; nous devons en sélectionner cinquante dans les prochaines semaines. Le choix ne sera pas aisé, compte tenu de la qualité des dossiers présentés. Cette vision transversale est pour moi essentielle, puisqu'il s'agit de soutenir le commerce, l'artisanat, l'agriculture, l'économie de proximité, les services publics et l'habitat. Je souhaite ensuite, si l'évaluation de cette expérimentation est concluante, intégrer cette politique dans les contrats de plan État-régions, par exemple dans le cadre de la « clause de revoyure » en 2016.

Je n'évoquerai pas le prêt à taux zéro (PTZ) dans l'ancien, dont nous avons discuté hier lors de l'examen des crédits de la mission « Logement ».

S'agissant des pôles d'excellence rurale, j'ai préféré, là encore, orienter les crédits de la mission vers les CPER, en particulier leur volet territorial, qui permet de soutenir des projets dans un cadre contractuel et non dans la logique de mise en concurrence des appels à projets.

Enfin, vous avez évoqué l'important effort consenti par le Gouvernement en faveur des infrastructures numériques, essentielles pour le développement, l'attractivité et la compétitivité des territoires ruraux. Le plan « France très haut débit » fonctionne très bien. Je tins du reste à souligner l'implication de mes services dans sa mise en œuvre, puisque soixante et onze projets concernant soixante départements ont été déposés. Les financements de l'État sont au rendez-vous, dans une logique de péréquation favorable aux territoires les plus ruraux. Je partage votre souci de développer les usages du numérique – et je sais qu'Axelle Lemaire est également consciente de cet enjeu. J'ai donc souhaité qu'ils soient encouragés *via* les crédits dédiés du FNADT dans les CPER ; je sais que plusieurs régions souhaitent saisir cette opportunité.

Tels sont les grandes lignes du programme 112 du PLF pour 2015 et les objectifs qui lui sont assignés. Cependant, ce programme n'est pas l'unique voie de la mobilisation financière de l'État en faveur de l'aménagement du territoire, qui bénéficiera en 2015 d'un effort budgétaire total estimé à plus de 5,6 milliards d'euros. Mon ministère mène ainsi une action transversale de mise en cohérence des interventions des autres ministères en faveur de l'égalité des territoires. De tout cela, nous aurons l'occasion de parler lors des Assises de la ruralité, qui s'ouvrent demain.

M. Patrick Kanner, *ministre de la ville, de la jeunesse et des sports*. Je suis fier de défendre, avec ma collègue secrétaire d'État à la ville, Myriam El Khomri, un budget anti-relégation territoriale, conforme à notre conception de la promesse républicaine. Ces mots peuvent paraître un peu solennels, mais ils traduisent une certaine idée de la société, que nous souhaitons défendre.

Le programme « Politique de la ville », qui représente 457 millions d'euros en crédits de paiement en 2015 enregistré, c'est vrai, une baisse, puisqu'il s'élevait à 496 millions en 2014. Cette diminution est essentiellement due à des économies liées à la compensation des dépenses d'exonération de cotisations sociales dans les zones franches urbaines, pour un peu plus de 17 millions d'euros, et à la fin

de l'expérimentation des emplois francs. Mme El Khomri vous apportera sur ce dernier point, monsieur Baert, des éléments de réponse qui, je l'espère, vous rassureront sur les intentions du Gouvernement.

L'essentiel est donc préservé. Je veux parler notamment des crédits d'intervention, c'est-à-dire des subventions aux secteurs associatifs de nos quartiers, qui représentent presque 75 % de ce programme. À cet égard, je me permets de rappeler que, entre 2009 et 2012, le gouvernement précédent avait diminué ces crédits de 17 %. Le gouvernement actuel, quant à lui, les sanctuarise pour les trois prochaines années à hauteur de 338 millions d'euros. Ils permettront à 7 000 associations d'intervenir auprès de nos concitoyens les plus en difficulté, en tout cas les plus éloignés de la promesse républicaine.

À cet effort s'ajoutent les crédits de droit commun, d'un montant de 4 milliards d'euros, comme en 2014. La politique de la ville est par essence interministérielle. Elle repose sur une mobilisation prioritaire des politiques de droit commun que viennent compléter des instruments spécifiques au travers du programme 147 ; les actions dans le domaine de l'éducation, de la sécurité et de l'emploi constituent l'essentiel de l'effort en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

L'ANRU et ses partenaires engageront 5 milliards d'euros, avec l'objectif de générer 20 milliards d'euros d'investissement en dix ans. Cet effort significatif s'impose pour transformer le cadre de vie dans les quartiers, les désenclaver, rénover l'habitat et implanter des entreprises. Il n'y a pas de solidarité sans création de richesses préalable.

La collectivité nationale assurera dans le même temps le paiement du PNRU avec 3 milliards d'euros de décaissement prévus sur la période 2015-2017. S'agissant du NPNRU, les opérations pourront être amorcées dès 2015 avec une déclinaison dans 200 quartiers de métropole et d'outre-mer. Toutefois des projets d'intérêt régional pourront absorber 15 à 20 % de l'enveloppe. Notre objectif est de permettre aux préfets d'adapter les enveloppes nationales aux préoccupations locales. Ces projets seront intégrés dans les futurs CPER puisqu'ils viennent compléter l'effort de l'État.

La liste des 200 quartiers sera présentée au conseil d'administration de l'ANRU dans la première quinzaine de décembre. Nous aurions souhaité le faire plus tôt, mais nous sommes suspendus à l'examen par le Conseil d'État du décret sur la géographie prioritaire en outre-mer. Sans ce décret, nous ne pouvons pas réunir le conseil d'administration qui doit valider la liste. Je mesure votre impatience légitime, mais nous sommes pour l'instant bloqués en dépit de notre insistance auprès du Conseil d'État.

Monsieur Baert, il est trop tôt pour répondre positivement à votre demande concernant la fusion de l'ANRU et de l'EPARECA – ou en tout cas leur rapprochement, leurs vocations étant assez différentes. Je n'en écarte pas l'idée, toutefois, qui doit être étudiée, sous réserve que l'intervention publique ne soit pas diminuée.

L'objectif du Gouvernement est de refondre les ZFU et d'optimiser ce dispositif sans remettre en cause l'objectif initial de création de richesses dans les quartiers de la ville.

Nous souhaitons nous inscrire dans le prolongement de l'avis du Conseil économique, social et environnemental, adopté en janvier à l'unanimité, en travaillant dans trois directions. Il s'agit en premier lieu de faire évoluer l'exonération de l'impôt sur les bénéficiaires afin de réduire les effets d'aubaine : aussi envisageons-nous d'abaisser le plafond des bénéficiaires exonérés de 100 000 à 50 000 euros, tout en garantissant l'octroi d'une prime de 5 000 euros par emploi salarié créé. Ces mesures pourraient trouver leur place dans le projet de loi de finances rectificative 2014. Il s'agit d'autre part de mettre en place une stratégie locale de développement économique : nous souhaitons transformer les cent ZFU en « territoires entrepreneurs ». Le but est de conditionner la reconduction d'un dispositif fiscal à la mobilisation de tout l'écosystème local qui favorise la création et le développement des entreprises en partenariat avec les régions, les chambres consulaires, Bpifrance, la Caisse des dépôts ainsi que tous les réseaux d'accompagnement et tous les acteurs du territoire. Enfin, les exonérations d'impôt foncier pourraient être replacées dans le cadre plus général des 1 300 nouveaux quartiers prioritaires. C'est dans ce cadre que se pose la question des commerces de proximité qui manquent dans ces quartiers.

Je propose aux députés de la commission des affaires économiques de réunir sans tarder un groupe de travail pour examiner ensemble les projets de transformation des ZFU en « territoires entrepreneurs ».

Enfin, je souhaite m'associer aux félicitations adressées à M. Pupponi pour sa pugnacité en matière de péréquation territoriale, qui représente un coup de pouce à la politique d'aménagement du territoire pour les quartiers prioritaires.

Mme Myriam El Khomri, *secrétaire d'État chargée de la politique de la ville*. Ce budget revêt une importance toute particulière, puisqu'il traduit les orientations de la loi de programmation pour la ville, quelques mois après son adoption, et donne les moyens de sa pleine application. Je tiens à remercier les députés qui se sont investis dans cette loi.

Le budget, qui couvre la période 2015-2017, accompagne le déploiement de la réforme d'ensemble de la politique de la ville. Les crédits d'intervention sont sanctuarisés pour les trois prochaines années à hauteur de 338 millions d'euros, dont 187 millions de crédits fongibles destinés à financer les actions de cohésion sociale. Pour les 7 000 associations soutenues à ce titre, l'accent est mis sur l'emploi et le développement économique – avec une hausse du budget de 5 % –, la lutte contre le décrochage scolaire – pour laquelle les crédits sont doublés –, ainsi que la participation citoyenne et le soutien au monde associatif. Pour cette dernière, il s'agit de faciliter la mise en place des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires dont la création est prévue par la loi de programmation. Nous savons combien la participation citoyenne est importante dans ces quartiers.

La priorité donnée aux jeunes se traduit de deux manières. D'une part, 76 millions d'euros sont consacrés aux programmes de réussite éducative qui privilégient une approche globale de l'enfant – l'éducation, mais aussi la santé, le logement, les loisirs. Ce sont 120 000 enfants qui en bénéficient, dont 60 % font l'objet d'un suivi personnalisé. Nous entendons augmenter la part de collégiens profitant de ce suivi.

D'autre part, 74 millions d'euros sont consacrés au financement de 4 200 postes d'adultes relais. Les 500 postes créés en 2014 ont permis d'apporter un nouveau souffle, malgré un taux de vacance important que nous cherchons à réduire.

Je partage l'avis de M. Pupponi, l'EPIDE est un très bel outil. Le budget de ce dispositif, très efficace pour l'insertion et la formation des jeunes les plus en difficulté, est maintenu avec 22 millions d'euros. Les ministères de tutelle sont attachés à sa pérennité. Nous avons néanmoins demandé à la nouvelle directrice générale, Nathalie Hanet, d'établir un nouveau plan stratégique prévoyant les conditions d'un équilibre financier. Ces établissements reçoivent 3 000 jeunes par an dont 40 % sont issus des quartiers populaires, une proportion que nous souhaitons voir augmenter.

Le ministère de la ville participe à l'effort de redressement des comptes publics et de modernisation de l'action publique en rationalisant trois postes de dépenses.

En premier lieu, si la création du CGET, fusion de trois administrations – SG-CIV, DATAR et ACSé – traduit une certaine vision de l'égalité des territoires, elle permet également d'économiser 1 million d'euros par an sur trois ans.

En deuxième lieu, l'arrêt des exonérations sociales des ZFU – le pacte de responsabilité recouvre 93 % d'entre elles – permet une économie de 17,6 millions d'euros. Les exonérations fiscales associées aux ZFU feront l'objet d'une remise à plat qu'a évoquée le ministre pour en améliorer le rapport coût-efficacité.

En dernier lieu, il est mis fin à l'expérimentation des emplois francs dans leurs modalités actuelles. Celle-ci ne s'avère pas concluante : 276 emplois seulement ont été créés sur les 5 000 projetés. Pour régler le problème de l'emploi des jeunes dans ces quartiers, nous souhaitons mettre l'accent sur un accompagnement renforcé des jeunes, qui leur ouvre davantage l'accès aux outils de droit commun.

Sur les 2 000 postes créés à Pôle emploi, 500 l'ont été dans les quartiers prioritaires. Sur les 700 postes consacrés au suivi individualisé des jeunes, 300 bénéficieront aux quartiers populaires. Nous souhaitons également augmenter le nombre des emplois d'avenir : de 20 % aujourd'hui, soit 30 000 bénéficiaires, la proportion de ces emplois pour les quartiers doit passer à 30 %.

Enfin, je citerai la garantie jeunes, le service civique et les « clubs jeunes ambition » – expérimentés à Marseille et dont les résultats sont très encourageants, avec des taux de sortie positive avoisinant les 60 %.

Avec ces mesures, nous avons l'ambition de favoriser le développement économique de ces quartiers. Nous ne créerons pas d'emploi avec les seuls contrats d'avenir. Pour ce faire, nous nous appuyons sur de nouveaux outils : les « territoires entrepreneurs », mais aussi, au sein des contrats de ville, l'intégration des quartiers dans le développement économique à l'échelle désormais intercommunale. Nous pouvons également mobiliser un plan de développement de l'économie dans les quartiers doté de 600 millions d'euros, une convention avec la Caisse des dépôts de 400 millions d'euros en investissement pour développer des locaux commerciaux, les crédits du programme d'investissements d'avenir confié à l'ANRU – 250 millions d'euros pour du co-investissement – ainsi que l'EPARECA à hauteur de 75 millions d'euros.

Nous veillons à ce que le plan très haut débit compte une touche particulière pour les quartiers.

Nous coordonnons l'action pour le développement économique dans le cadre des contrats de ville qui comporteront désormais, à côté de la cohésion sociale et du renouvellement urbain, un troisième pilier dédié à l'emploi et l'activité économique.

Je tiens à lever certaines inquiétudes à propos des contrats de ville. Le travail sur la géographie prioritaire étant derrière nous, nous avons demandé aux préfets de lancer les appels à projets avant la fin de l'année : 85 % des financements pour 2015 sont assurés. Il s'agit d'un élément déterminant pour les élus locaux et les associations. D'ici à décembre nous allons faire un lissage des projets par département. La dynamique des contrats de ville nous semble enclenchée. La date limite pour la signature des contrats est fixée à juin 2015, mais de nombreux contrats seront signés avant. Nous avons toutefois choisi de desserrer le calendrier pour répondre à l'exigence de participation citoyenne.

M. François Brottes, président. Monsieur le ministre, je vous soumetts d'ores et déjà la liste des députés de la commission désireux de participer au groupe de travail sur les ZFU dont vous souhaitez la mise en place.

Mme Martine Lignières-Cassou. Nous avons été nombreux à nous réjouir de la création du CGET, qui présente l'avantage d'être placé directement auprès du Premier ministre. Outre le souci de transversalité et d'égalité entre les territoires qui la caractérise, cette nouvelle entité permet aussi de définir une politique globale des territoires en liant urbain et rural, là où l'opposition est habituellement la règle.

Ce regroupement s'inscrit également dans une logique de rationalisation des dépenses publiques dont l'installation prochaine du CGET à Saint-Denis marque l'aboutissement en matière immobilière.

Je m'inquiète néanmoins de la poursuite de la baisse des crédits du CGET pour la période 2015-2017, les crédits de paiement passant de 752 millions d'euros en 2015 à 672 millions en 2017. Cette baisse se traduira-t-elle par une diminution homothétique des différents programmes, par une accentuation du processus de mutualisation – il serait intéressant de pouvoir croiser les différentes cultures en matière d'ingénierie, de pilotage et d'évaluation –, ou par des transferts de compétences – certaines actions ne seront-elles pas portées directement par les régions au nom de la solidarité territoriale ? Nous disposons de deux ans pour préparer cette baisse. Il est temps de s'y atteler. Avez-vous commencé à y réfléchir ?

M. Francis Vercamer. Sur le programme 147, je regrette la baisse des crédits de 8 % en dépit de la sanctuarisation des actions territorialisées.

Je déplore également l'arrêt des ZFU et des emplois francs. Je m'interroge de longue date, comme M. Pupponi, sur le dispositif appelé à s'y substituer, car le développement économique est une politique de moyen et long terme qui demande de la préparation : elle ne peut pas être mise en place en deux mois. Les quartiers en difficulté vont se trouver privés de politique économique, alors que les besoins d'une intervention publique forte y sont criants, tant l'emploi y est déficitaire, particulièrement pour les jeunes.

Vous évoquez la piste d'exonérations d'impôts locaux. J'espère que celles-ci seront compensées par l'État, qui a l'habitude d'exercer sa générosité aux dépens des collectivités.

Enfin, je m'interroge sur le périmètre des futurs « territoires entrepreneurs ».

Tous les gouvernements affirment que la mobilisation du droit commun est essentielle dans la politique de la ville, mais ce discours se traduit rarement en actes. Qu'il s'agisse des policiers, des maternelles, des maisons de l'emploi, des centres sociaux ou des entreprises d'insertion, comment comptez-vous assurer le fonctionnement de ces structures ?

Je me félicite de la continuation du PNRU dont Jean-Louis Borloo est le géniteur. Je suis néanmoins surpris que les métropoles ne soient pas associées à la définition des quartiers alors que la loi leur a confié un rôle pilote sur leur territoire. Vous souhaitez une concertation citoyenne, j'en appelle pour ma part à la concertation avec les élus.

Mme Laurence Abeille. Je déplore la baisse sensible des crédits de chaque programme qui ne reflète pas l'ambition de réduire la fracture territoriale qui a présidé à la création du CGET.

Le groupe écologiste salue la relance des CPER, mais s'interroge sur leur financement.

Le projet de loi de finances initiale ne prévoit aucun crédit pour les pôles territoriaux de coopération économique en 2015 alors que 2 millions d'euros étaient inscrits pour 2014.

La création du CGET a donné lieu à de passionnantes discussions au sein de la commission du développement durable. Cette structure ne doit pas se résumer à un regroupement d'agences, mais être porteuse d'une vision politique pour lutter contre toutes les formes d'inégalités territoriales. Or cette grande ambition ne peut se dessiner à moyens budgétaires constants.

Le NPNRU est doté de 5 milliards d'euros. Le document budgétaire ne fait état que de 880 000 euros en crédits de paiement au titre de l'action « Renovation urbaine et amélioration du cadre de vie ». Pouvez-vous m'expliquer cet écart ? Nous serons très vigilants sur l'allocation effective de ces 5 milliards.

Enfin, la coordination nationale « Pas sans nous » demande la création d'un fonds d'interpellation citoyenne. Nous souhaitons que le Gouvernement s'engage en faveur de cet outil au service de la co-construction de la politique de la ville promise par la loi de programmation.

M. Gabriel Serville. Il y a un an, je m'étonnais de la baisse de 7 % d'un budget supposé soutenir le développement durable, solidaire et équilibré des territoires. Cette année, le budget subit une nouvelle baisse de 7 %. Il n'est en rien préservé ou sanctuarisé comme le prétend le dossier de presse. Les crédits passent ainsi de 807 millions d'euros à 752 millions.

En outre, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter, et ce au détriment des autorisations d'engagement. Les dépenses de personnel sont ainsi en hausse de 23 % tandis que les dépenses d'intervention connaissent un sort inverse. C'est particulièrement dommageable pour un programme dont dépend la coordination de la politique d'aménagement du territoire.

Quant aux crédits d'intervention de la politique de la ville, ils diminuent également de 10 %.

Enfin, le plan chlordécone, plus que jamais d'actualité en Martinique et en Guadeloupe, accuse une nouvelle baisse de 2 % de ses crédits. Alors que les pulvérisations de malathion viennent de débiter en Guyane dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de chikungunya, permettez-moi de m'inquiéter vivement du choix qui a été fait par le Gouvernement de baisser cette ligne budgétaire aussi importante que symbolique localement.

L'année dernière, j'avais salué la création du CGET dont nous attendons les premiers résultats et retours d'expérience. J'avais également accueilli avec enthousiasme le plan de revitalisation des bourgs pour lequel quatre communes de Guyane se sont portées candidates. Pourtant, force est d'admettre que ce budget ne paraît pas en mesure de remplir les objectifs qu'il s'est fixés ni de redynamiser les territoires ruraux et les zones les plus éprouvées de notre pays.

J'ai eu l'occasion d'expliquer lors de l'examen d'autres missions à quel point il est impératif de se placer désormais dans une logique d'équité entre citoyens, et non d'égalité. Vous comprendrez donc que je ne peux pas soutenir un budget en baisse au détriment des populations des zones rurales, de l'outre-mer et de l'attractivité de ces territoires.

En tant que député de Guyane, territoire en devenir mais souffrant d'un manque cruel d'infrastructures et d'aménagements, je regrette le repli des ambitions du Gouvernement que traduisent les dotations de cette mission. À titre d'exemple, selon le document de politique transversale relatif à la Guyane, dans le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », les crédits passent de 351 316 euros en 2014 à 30 000 en 2015.

Si je soutiens globalement le projet de loi de finances pour 2015, je ne peux me prononcer favorablement sur les crédits de cette mission, tout comme les autres membres du groupe GDR.

M. Daniel Goldberg. Je me félicite de vos annonces sur le NPNRU pour 2015. Nous serons très attentifs à leur concrétisation.

Sur les 12 milliards d'euros du PNRU, les fonds provenant de crédits d'État ont été relativement modestes, Action Logement étant fortement mis à contribution. Mais, pour l'avenir, face au risque d'assécher les fonds d'Action Logement qui sont déjà sollicités pour le Fonds national d'aide au logement et l'Agence nationale de l'habitat, quels autres dispositifs pourraient apporter leur concours financier, dans un contexte de financement des investissements des collectivités territoriales difficile – malgré la bonne nouvelle que constitue l'adoption de l'amendement prévoyant un fonds d'investissement pour les collectivités? Cette question se pose tant pour l'achèvement du PNRU que pour le NPNRU.

S'agissant de la réhabilitation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), prévue dans la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, il serait intéressant de disposer d'un bilan de ce programme lancé en 2009 à grand renfort de publicité et sur lequel nous avons été nombreux à faire part de notre scepticisme en raison de la faiblesse du budget au regard de l'ambition affichée.

Je salue les propos de Mme la secrétaire d'État sur les crédits alloués à la mise en place, très attendue, des conseils citoyens.

Quelles mesures envisagez-vous en faveur de la lutte contre la discrimination à l'adresse, qui avait fait l'objet d'un vote consensuel?

Certaines opérations de construction dans les quartiers de la politique de la ville sont aujourd'hui bloquées en raison des changements de municipalité. Alors que d'autres échéances électorales se profilent, quelle attention porterez-vous à ces opérations, en cette période peu propice au déblocage des projets?

Mme Jacqueline Maquet. Avec l'adoption de la loi de programmation, le programme « Politique de la ville » s'appuie désormais sur de nouveaux critères. Le ministère a accompli en la matière un remarquable travail. Ainsi, la nouvelle géographie prioritaire se fonde désormais sur le critère unique du revenu par habitant, ce qui permet d'identifier les concentrations de pauvreté sur les territoires et de rattacher à la politique de la ville des territoires urbains et ruraux qui étaient jusque-là oubliés au profit des seuls quartiers populaires des grandes agglomérations. La nouvelle carte compte ainsi 1 300 quartiers répartis dans 700 communes.

Les travaux prévus dans le cadre du PNRU sont loin d'être terminés : les opérations de démolition-reconstruction n'ont même pas commencé, et les bailleurs sociaux sont inquiets à propos de leur financement. La question de l'amiante vient d'ailleurs renchérir ces opérations. Comment comptez-vous intégrer ce surcoût dans le financement des chantiers : dans le cadre des CPER ou par le biais du fonds de mutualisation des HLM? Pouvez-vous faire le point sur l'avancée des chantiers en cours?

M. Jean-Yves Caullet. Il y a deux ans, les porteurs du projet « Dynamisation de la filière bois en Auvergne-Limousin-Bourgogne » au titre du programme « Interventions territoriales de l'État » (PITE) avaient dû se résoudre à ajourner leur ambition. Les voilà maintenant dépités, car le projet est écarté. Quels arguments ont présidé à un choix qui conduit à interrompre une mobilisation dans un secteur où la forêt privée est morcelée et abondante? Y a-t-il encore un espoir pour l'année prochaine? Les forestiers sont patients et opiniâtres.

M. Gilles Savary. La politique pour les zones rurales subit une relative baisse de ses crédits, mais elle comporte des innovations prometteuses, tel le programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs ou les schémas d'accessibilité au service public, qui préfigurent une politique rurale plus armée que par le passé.

Les dotations au titre de ce programme ne sont en outre pas les seuls outils à la disposition des territoires ruraux : les ZRR vont être pérennisées et dotées ; les pôles d'équilibre territorial et rural ont été mis en place et les collectivités doivent s'en saisir ; la dotation d'équipement des territoires ruraux est préservée.

Je souhaite attirer l'attention sur deux points. D'une part, dans les CPER, il faut veiller à ce que les territoires ruraux ou les dotations départementales ne soient pas les variables d'ajustement du face-à-face entre l'État et les régions. Il faut les mobiliser et organiser la concertation en amont pour faire remonter les besoins du terrain. Les conseils généraux ne peuvent pas être la cinquième roue du carrosse, sollicités pour boucler les financements et pris en étau entre des priorités nationales et régionales.

La politique remarquablement prometteuse en faveur des centres-bourgs mériterait une ANRU rurale. Quelque 6,5 millions d'euros sont prévus pour l'ingénierie, mais nous nous heurtons au désintérêt des opérateurs pour un marché qu'ils ne jugent pas porteur. Nous manquons d'opérateurs volontaristes comme les entreprises sociales de l'habitat. Je souhaite que cette politique soit poursuivie et amplifiée dans les prochaines années.

Le monde rural se repeuple, les fractures territoriales s'élargissent et des inquiétudes s'y manifestent, qui risquent de trouver une inquiétante traduction électorale.

M. Jean-Jacques Cotel. Les Assises de la ruralité seront l'occasion de préciser le dispositif des ZRR. Je sais que leur périmètre doit être revu, mais n'est-il pas anormal que le Nord-Pas-de-Calais soit aussi faiblement couvert par les ZRR, alors que le Pas-de-Calais compte plus de 700 communes rurales qui connaissent pour certaines un véritable décrochage sur le plan social et économique. Il faudra trouver des solutions pour améliorer ce dispositif.

Dans le cadre de l'accompagnement du redéploiement des implantations territoriales des armées, les sites militaires laissés à l'abandon méritent une attention particulière. L'État ayant tardé à proposer une rétribution aux collectivités, celles-ci doivent dépenser des sommes considérables pour leur gestion.

M. Michel Vergnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour la politique des territoires. Je suis favorable à l'innovation et à l'expérimentation. Mais qui dit expérimentation dit évaluation, car c'est l'évaluation qui, seule, permet de déterminer si l'on peut généraliser le dispositif. Les maisons de service public, expérimentées depuis 2000, ont été peu évaluées, et leur généralisation n'est pas encore décidée.

Je rappelle que le département de la Creuse est volontaire pour accueillir un atelier dans le cadre des réflexions sur la ruralité.

M. François Pupponi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour la politique de la ville. Au moment même où vous allez signer les contrats de ville, qui impliquent en principe l'ensemble des ministères afin d'appliquer le droit commun aux quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville, le ministère de l'éducation nationale s'appête à publier la liste des Réseaux d'éducation prioritaire (REP), sans que ces deux politiques soient nécessairement concertées et cohérentes. Ces annonces risquent d'être contre-productives. Il faudrait que vous preniez rapidement contact avec le ministère de l'éducation nationale, qui pourrait attendre quelques semaines, le temps que les contrats de ville soient signés.

Je partage l'avis de Dominique Baert au sujet des emplois francs : les nouvelles propositions vont plutôt dans le bon sens. Cependant, une dizaine de quartiers avaient été retenus dans le cadre de ce dispositif, et j'ai du mal à croire que seuls 276 de leurs habitants aient été embauchés en un an. Il est toutefois possible que, parmi la totalité des personnes embauchées, 276 seulement l'aient été dans le cadre du dispositif : Pôle emploi n'a pas nécessairement fait bénéficier les entreprises des exonérations prévues et n'a donc pas comptabilisé ces embauches comme des emplois francs. Il faudrait mener une expertise sur ce point.

J'appelle moi aussi votre attention sur les nouvelles réglementations relatives à l'amiante. Il y a sûrement quelque chose à faire en la matière. Si nous ne réglons pas le problème, nous courons à la catastrophe : le surcoût sera considérable, et le NPNRU ne pourra pas être mis en œuvre. Aujourd'hui, pour réhabiliter des logements qui contiennent une très faible quantité d'amiante, il est nécessaire d'évacuer tout le bâtiment concerné. Il faudrait donc construire des bâtiments neufs pour reloger temporairement les personnes qui habitent dans de tels logements !

Enfin, j'y insiste : il faut résoudre le problème des avances de l'ANRU. À défaut, nous mettrons le NPNRU en péril.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Madame Lignières-Cassou, madame Abeille, j'ai déjà partiellement répondu, dans mon intervention liminaire, aux questions portant sur les baisses de crédits, mais je précise à nouveau les choses : ces baisses tiennent essentiellement à des raisons techniques, principalement à la fin des contrats de projets État-région et au lancement d'une nouvelle génération de CPER, mais aussi à l'extinction de certains dispositifs, tels que l'opération de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel et les pôles d'excellence rurale qui, ainsi que je l'ai indiqué, ne seront pas reconduits, car je préfère orienter l'action et le budget du CGET vers la contractualisation.

Il s'agit donc non pas de réaliser des économies au détriment de tel type de territoire ou de tel autre, mais de calibrer le budget en fonction des besoins des programmes financés par le FNADT. Ce budget permettra au FNADT d'assurer les principales missions qui lui sont dévolues : généralisation de la politique d'accessibilité des services au public, poursuite des contrats de restructuration des sites de défense, lancement des nouveaux contrats liés à la réforme des implantations militaires prévue par la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, consolidation de la politique de contractualisation entre l'État et les régions. L'enjeu pour mon ministère est de concentrer son appui, en ciblant plus particulièrement les territoires où un soutien de l'État est nécessaire, notamment au titre du programme de revitalisation des centres-bourgs ou de la stratégie de renforcement de l'accessibilité des services au public.

D'autre part, je vous confirme, madame Lignières-Cassou, que nous avons bien pris en compte l'impact de la réforme territoriale et de l'évolution des compétences : une « clause de revoyure » est prévue dans les CPER, aux fins de faire évoluer la stratégie au regard tant de la nouvelle carte des régions que de la nouvelle répartition des compétences qui auront été votées d'ici là. Enfin, je partage bien évidemment votre point de vue sur le progrès que représente la création du CGET, lequel vise à agir au plus proche du terrain en relation étroite avec les collectivités territoriales.

Madame Abeille, je soutiens les PTCE, qui constituent des leviers pour ancrer localement les emplois utiles et pour favoriser la création et la distribution de richesses sur un même territoire. J'ai demandé au CGET de dégager des moyens en 2015 afin de contribuer au financement du second appel à projets. Ainsi que je l'ai indiqué, nous allons travailler avec les autres ministères concernés par cette démarche. Pour lancer cet appel à projets, nous tiendrons aussi compte de l'étude d'évaluation qui nous a été remise : elle comporte un certain nombre de préconisations qui visent à améliorer le dispositif.

Madame Maquet, monsieur Pupponi, nous avons largement évoqué hier la question de l'amiante et du logement social lors de la réunion de la commission élargie consacrée à l'égalité des territoires et au logement. Lors du congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH), j'ai annoncé l'extension de l'éco-prêt bonifié accordé par la Caisse des dépôts aux travaux de désamiantage entrepris par les bailleurs sociaux dans le cadre de l'Agenda HLM 2015-2018 que nous avons signé. Nous en attendons des résultats positifs. Dans le même temps, nous avons engagé un travail interministériel pour traiter cette question. Enfin, nous allons financer la recherche et développement sur les procédés de désamiantage à hauteur de 20 millions d'euros *via* le Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction. Dans les territoires, le nombre d'entreprises formées et habilitées à intervenir est trop limité, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts. Il est donc particulièrement nécessaire d'innover, afin de les faire baisser.

Monsieur Caullet, le projet « Dynamisation de la filière bois en Auvergne-Limousin-Bourgogne » a été présenté en 2012 dans le cadre du PITE piloté par le ministère de l'intérieur. Il a fait l'objet d'une concertation approfondie aux échelons national et local, mais n'a finalement pas abouti, les ministères de l'agriculture et de l'écologie ayant mis en place diverses actions à portée nationale dans ce secteur.

Je partage votre constat, monsieur Savary : nous devons changer notre regard sur la ruralité. Les territoires ruraux sont en effet un atout pour notre pays ; ce sont des lieux d'innovation, et certains d'entre eux connaissent une progression démographique. Mais ils ont aussi besoin d'un accompagnement spécifique. Dans le cadre des Assises de la ruralité, nous débattons de l'ensemble des problématiques que vous avez évoquées : maintien de l'activité, création d'emplois, accessibilité des services au public. Il faut en finir avec le sentiment d'abandon et de relégation. L'expérimentation en matière de revitalisation des centres-bourgs vise précisément à développer des outils. Une fois que l'évaluation en aura été faite, nous verrons comment nous pouvons la généraliser. J'ai évoqué tout à l'heure l'idée de l'intégrer dans le cadre des CPER. S'agissant des consultations infrarégionales, vous savez à quel point je suis attachée à ce que l'ensemble des collectivités territoriales soient toujours associées aux politiques que nous menons. Je demanderai à nouveau aux préfets de veiller à ce que les départements et les intercommunalités, notamment les agglomérations, soient impliqués dans la négociation des CPER.

S'agissant des projets bloqués, monsieur Goldberg, j'ai rappelé hier que nous appliquerions avec fermeté la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Je l'ai répété aux préfets et leur ai rappelé qu'ils pouvaient eux-mêmes délivrer les permis de construire dans les communes en état de carence. Cela peut être une manière de lever les blocages. Nous allons examiner cette question de près dans le cadre des bilans triennaux. Je souhaiterais pouvoir travailler de manière apaisée avec certaines collectivités territoriales afin de faire aboutir les projets.

Nous débattons des ZRR dans le cadre des Assises de la ruralité. Ainsi que je l'ai indiqué en répondant à M. Calmette, il convient de faire évoluer le dispositif. En outre, le premier atelier des Assises, qui se tiendra demain, sera l'occasion de travailler sur la complémentarité entre villes et campagnes, de développer des outils en ce sens et de coordonner les actions à destination des territoires ruraux et celles qui concernent les territoires urbains. Plusieurs

d'entre vous l'ont souligné avec raison : loin d'opposer les territoires les uns aux autres, nous devons trouver des complémentarités entre eux.

L'objectif des Assises est d'apporter des réponses sur les sept problématiques essentielles que nous avons identifiées, lesquelles couvrent le champ de l'intervention publique dans son ensemble. À cette fin, nous organisons sept ateliers qui se tiendront chacun dans un territoire rural différent. Nous ne pouvons malheureusement pas nous rendre dans tous les départements, et nous irons dans le vôtre à une autre occasion, monsieur Vergnier. À l'issue des Assises, un comité interministériel à l'égalité des territoires présidé par le Premier ministre fixera la feuille de route opérationnelle et concrète pour notre politique en faveur des territoires ruraux. Il nous donnera peut-être l'occasion de lancer des coopérations avec le ministère chargé de la politique de la ville.

M. Patrick Kanner, *ministre de la ville, de la jeunesse et des sports*. Monsieur Pupponi, la Cour des comptes s'interroge en effet sur la pertinence du système des avances, à juste titre selon nous. Elle reconnaît que ce système a permis d'accélérer les versements aux maîtres d'ouvrage et d'accompagner le lancement des opérations, mais elle estime qu'il est complexe et qu'il peut avoir des effets pervers. Ainsi, des volumes importants de trésorerie ont été versés très en amont aux maîtres d'ouvrage ; ils ont parfois été immobilisés pendant plusieurs années, voire utilisés de manière transitoire hors du champ de la politique de la ville. La récupération des avances a été très difficile dans ce cadre. Aussi, nous essayons d'imaginer un nouveau dispositif, qui pourrait être celui des acomptes. Il resterait favorable aux maîtres d'ouvrage dans la mesure où il n'obérerait pas leur trésorerie. Il s'agirait, de plus, d'un système vertueux qui inciterait les maîtres d'ouvrage à respecter les calendriers de réalisation et à gérer leurs demandes d'acompte avec rigueur et réactivité. À la différence des avances, qui sont versées avant que le programme ne soit engagé, les acomptes ne sont accordés que lorsque les travaux débutent effectivement. Nous pourrions proposer que les premiers acomptes d'une opération soient calculés de manière forfaitaire de manière à simplifier les tâches administratives des maîtres d'ouvrage. En outre, le seuil d'avancement minimum de 15 % pourrait être supprimé pour le premier acompte, afin de ne pas obérer leur trésorerie. Ce système positif, intelligent et pragmatique me paraît répondre à une partie de vos préoccupations.

Je souhaite vous rassurer, madame Lignières-Cassou : il n'est pas question d'ôter des moyens budgétaires au CGET. Certes, son budget de fonctionnement diminuera de 800 000 euros entre 2014 et 2015, mais des économies d'échelle sont attendues de la mutualisation des fonctions support, notamment de l'ensemble des prestations immobilières et logistiques. Par ailleurs, pour 2015, nous allons procéder à un transfert en sens inverse de 12 ETP pour 770 millions d'euros du programme 112 vers le programme 147 au moyen d'un amendement gouvernemental. Il s'agit de prolonger temporairement l'action de l'ACSé, jusqu'au 31 décembre 2015, afin d'éviter des ruptures dans l'intervention publique.

Je voudrais vous rassurer aussi, monsieur Vercamer : les entreprises qui ont fait le choix des ZFU ne seront pas pénalisées ; elles conserveront l'avantage fiscal dont elles bénéficient actuellement jusqu'en 2020. En revanche, il n'y aura plus de nouveaux entrants dans le dispositif. Nous attendons la mise en œuvre des « territoires entrepreneurs »

– dont le périmètre sera le même que celui des ZFU – pour voir comment utiliser au mieux la dépense publique, notamment en termes de création d'emplois.

Dans le cadre de l'élaboration du NPNRU, il est bien sûr prévu d'associer les élus intercommunaux, notamment ceux des métropoles, pour la partie concernant les zones d'intérêt régional. Je vous ai d'ailleurs reçu à ce sujet, monsieur Vercamer, avec M. Castelain, président de la communauté urbaine de Lille Métropole. S'agissant des zones d'intérêt national, le travail a été réalisé par les équipes de l'ANRU et sera soumis au conseil d'administration de l'agence lors de sa prochaine réunion, prévue au début du mois de décembre. L'objectif du NPNRU est différent de celui du PNRU : pour le PNRU, un appel à projets avait été lancé ; pour le NPNRU, les services de l'ANRU ont déterminé des priorités d'intervention qui pourront être négociées. Il s'agit donc d'une démarche certes plus descendante qu'ascendante, mais qui permet de mieux concentrer l'action de l'État. Nous passerons ainsi de 500 quartiers à 200, auxquels s'ajouteront ceux qui auront été identifiés localement par les préfets après négociation dans le cadre de l'enveloppe déconcentrée, qui représentera 10 à 15 % de l'enveloppe globale de 5 milliards d'euros.

Cette enveloppe de 5 milliards, monsieur Goldberg, s'ajoutera bien aux moyens que nous allons affecter à l'achèvement du PNRU. En revanche, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de dégager des moyens complémentaires à ceux d'Action Logement, qui négocie actuellement une convention avec l'USH pour déterminer la part qui relèvera de l'aide à la pierre – c'est-à-dire de la subvention – et celle qui sera finançable par des prêts – avec un retour sur investissement pour Action Logement. Ces prêts ne sont pas de l'argent public *stricto sensu*, mais relèvent de l'intérêt général. La négociation est sur le point d'aboutir.

Il n'est pas prévu de reconduire le PNRQAD dans le cadre du NPNRU : le dispositif s'éteint actuellement en sifflet. Cependant, la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville fera à nouveau ressortir la problématique de l'habitat dégradé. Nous avons donc engagé une réflexion sur ce point. Il convient en effet d'exercer une vigilance particulière à l'égard de ces quartiers spécifiques, notamment en termes urbains, architecturaux et patrimoniaux. Nous envisageons des conventions ANRU multi-sites. Les cités minières, qui sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, pourraient être un cas d'école intéressant afin de définir de nouvelles pratiques. Nous reviendrons vers vous avec de nouvelles propositions.

Mme Myriam El Khomri, *secrétaire d'État chargée de la politique de la ville*. Monsieur Vercamer, la mobilisation du droit commun est une question importante pour tout ministre chargé de la politique de la ville. Notre réussite en dépend. Ainsi que l'a indiqué Patrick Kanner, plus de 4 milliards d'euros sont mobilisés par les différents ministères en faveur des quartiers prioritaires. La question de l'école, en particulier, est prioritaire à nos yeux. Mon prédécesseur, François Lamy, avait signé des conventions interministérielles avec douze ministères. Patrick Kanner et moi-même nous engageons à les suivre. Nous n'hésitons pas à intervenir devant les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) avec François Rebsamen ou devant les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) avec Fleur Pellerin, afin de les mobiliser, notamment dans le cadre des

contrats de ville. La nouveauté est justement que l'ensemble des services publics vont signer ces contrats uniques et s'engager dans ce cadre.

Notre politique a permis des réalisations très concrètes. Dans le cadre des emplois d'avenir, conformément à notre objectif, 20 % des embauches ont concerné des personnes issues des quartiers prioritaires. Nous souhaitons passer à 30 %, ce qui implique une mobilisation notamment de Pôle emploi et des missions locales. En matière de développement économique, nous allons intervenir devant les délégués régionaux de la Caisse des dépôts. Nous rencontrons aussi de nombreux élus locaux, qui sont parfois porteurs de projets de développement économique – tel est d'ailleurs le cas à Roubaix. Nous les incitons à signer eux aussi les contrats de ville et à s'engager dans ce cadre. Nous avons récemment réuni les préfets délégués pour l'égalité des chances et les sous-préfets à la ville, et leur avons demandé de se mobiliser. Nous veillons en outre à l'application de la charte « Entreprises et quartiers » avec Pôle emploi et avec les préfets, à qui nous demandons de vérifier si les grandes entreprises signataires sont installées dans leur bassin d'emploi et si elles peuvent décliner localement cette charte signée au niveau national. En matière éducative, 25 % des postes créés pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans l'ont été dans les quartiers prioritaires. Dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », nous nous étions fixé comme objectif que 25 % des maîtres supplémentaires soient affectés dans des écoles des quartiers prioritaires. Cet objectif sera porté à 40 % en 2014. Il faudra évidemment insérer cet élément dans la dynamique des contrats de ville.

Nous sommes très attachés aux centres sociaux, qui sont non seulement des lieux de participation des habitants, mais aussi des associations structurantes, présentes dans de nombreux quartiers prioritaires. Ils exercent des missions essentielles en matière de prévention sociale, de prévention précoce, d'accompagnement à la scolarité et, parfois, d'alphabétisation. Ils sont largement contrôlés : ils sont à la fois agréés par les caisses d'allocations familiales et suivis par les collectivités territoriales – départements et communes – qui participent à leur financement. Dans un souci de simplification administrative, Patrick Kanner et moi-même nous sommes donné comme priorité de signer avec ces centres – en commençant par ceux des quartiers prioritaires – des conventions pluriannuelles d'objectifs de trois ans qui leur assurent des financements pérennes. Cela leur évitera de perdre du temps à solliciter des sommes modestes dans le cadre de dispositifs tels que « Ville, vie, vacances » ou les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité. Ils pourront ainsi passer plus de temps avec les habitants et moins de temps à remplir des dossiers. Nous avons déjà conclu une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France. Nous souhaitons la décliner localement. Enfin, nous allons travailler sur les régies de quartier, qui jouent également un rôle structurant dans les quartiers prioritaires.

S'agissant des REP, monsieur Pupponi, nous mettons la dernière main à une instruction commune de la ministre de l'éducation nationale, du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville dans le cadre des contrats de ville. Les recteurs informent actuellement les élus de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Je tiens à vous rassurer : 99 % des REP + se trouvent dans des quartiers prioritaires. Nous souhaitons que le ministère de l'éducation nationale inscrive les moyens des REP dans le cadre des contrats de ville. Nous travaillons en ce sens.

En matière de sécurité, soixante-dix-neuf des quatre-vingts zones de sécurité prioritaires – zones qui bénéficient de renforts de policiers ou de gendarmes – couvrent des quartiers prioritaires. Dans ces quartiers, nous développons en outre le dispositif des délégués à la cohésion police-population, ainsi que celui des intervenants sociaux en commissariat, lesquels ont à la fois une mission d'accueil des victimes – il s'agit souvent de violences conjugales – et de prévention à l'intention des jeunes qui traînent tard le soir dans la rue et commettent des incivilités infra-pénales. Ces intervenants sociaux peuvent consulter la main courante et convoquer les familles au commissariat. Nous sommes très attachés à leur rôle.

En matière de participation des citoyens, madame Abeille, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la création des conseils citoyens. À cette fin, nous avons créé une bourse nationale d'expérimentation. De nombreuses associations et, parfois, des collectivités territoriales ont répondu à l'appel à projets que nous avons lancé dans ce cadre et qui s'est achevé le 15 octobre dernier. Nous avons porté de 600 000 à 1,2 million d'euros le montant de l'enveloppe que nous consacrons à son financement. Nous prendrons le temps d'écrire à chacun des maires concernés pour les informer des projets retenus dans leur commune. Il s'agit non pas d'installer sur tout le territoire des conseils citoyens dont le modèle aurait été conçu au niveau central, mais de prendre en considération le travail réalisé sur le terrain et les propositions des élus locaux. Les conseils citoyens doivent dans tous les cas être composés pour moitié d'habitants tirés au sort et pour moitié d'acteurs économiques et associatifs du territoire, voire d'habitants des quartiers alentour afin d'éviter la stigmatisation du quartier concerné. En outre, nous mettons en place une maison des projets dans chacun des quartiers concernés par le NPNRU. Enfin, en application des recommandations du rapport Bacqué-Mechmache, nous travaillons à la création d'une « Fondation quartiers » afin de soutenir les initiatives sociales ou économiques qui remontent du terrain. Quant à la mise en place du Fonds d'interpellation citoyenne, elle est avant tout de votre ressort, mesdames, messieurs les députés, puisque ce fonds doit être alimenté par 10 % de la réserve parlementaire. Je suis trop attachée au principe de séparation des pouvoirs pour me prononcer aujourd'hui sur cette question !

Monsieur Goldberg, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine contient en effet des dispositions relatives à la lutte contre les discriminations, en particulier contre les discriminations à raison du lieu de résidence ou de l'origine. Nous célébrons cette année les dix ans de la Charte de la diversité. François Rebsamen et Patrick Kanner ont réuni hier le groupe de travail « lutte contre les discriminations » qui avait été annoncé par le Premier ministre à l'issue de la grande conférence sociale pour l'emploi en juillet dernier. Ce groupe de travail rassemble notamment les partenaires sociaux et les associations compétentes. L'un des deux ateliers porte sur les outils à destination des entreprises et des salariés, l'autre sur les moyens d'offrir une certaine sécurité juridique aux entreprises et de réduire les discriminations collectives. Ce travail, qui fait lui aussi suite au rapport Bacqué-Mechmache, est en bonne voie. Nous souhaitons néanmoins que chaque contrat de ville inclue un plan de lutte contre les discriminations. L'État a mobilisé des financements sur ce volet, et j'espère que les régions et les départements accompagneront le mouvement. Il est en effet très important que la prise de conscience en la matière se fasse tant au niveau local que national.

M. Dominique Lefebvre, président. Madame la ministre, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, nous vous remercions.

La réunion de la commission élargie s'achève à dix-sept heures.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015

Compte rendu de la commission élargie du Mercredi 29 octobre 2014

(Application de l'article 120 du Règlement)

La réunion de la commission élargie commence à neuf heures trente-cinq, sous la présidence de M. Jean Launay, suppléant M. Gilles Carrez, président de la Commission des finances, puis de M. Dominique Baert, vice-président de la Commission des finances, de M. François Brottes, président de la Commission des affaires économiques, puis de Mme Frédérique Massat, vice-présidente de la Commission des affaires économiques, et de Mme Catherine Lemorton, présidente de la Commission des affaires sociales

Égalité des territoires et logement

M. Jean Launay, président. Madame la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, je suis heureux de vous accueillir en compagnie de François Brottes, président de la commission des affaires économiques, et Catherine Lemorton, présidente de la commission des affaires sociales. Nous sommes réunis en commission élargie afin de vous entendre sur les crédits du projet de loi de finances pour 2015 consacrés à la mission « Égalité des territoires et logement ».

M. François Brottes, président. Nous examinons un budget très important puisque, selon la formule consacrée, quand le bâtiment va, tout va. La commission des affaires économiques a discuté et voté, sous cette législature, plusieurs dispositions sur les questions du foncier, de l'urbanisme, du logement, de la transition énergétique, sur les normes de construction, le soutien à l'investissement locatif, l'accession à la propriété, la réhabilitation thermique des logements, accompagnées d'une vaste réforme de l'aide personnalisée au logement (APL). Ainsi avons-nous mis en place les moyens nécessaires à la reprise du secteur. Le présent budget, en hausse, devrait traduire ce nouvel élan. Notre rapporteur pour avis, M. Daniel Goldberg, travaille à plein temps sur ces questions, tout au long de l'année.

Mme Catherine Lemorton, présidente. Il s'agit, en effet, d'une ligne budgétaire très importante, ainsi que notre rapporteure pour avis, Mme Véronique Massonneau, l'expliquera. Dans notre société, qui va mal, l'accès au logement est essentiel pour les personnes rendues très vulnérables par la perte de leur emploi ou le manque de moyens, mais aussi par le handicap ou la perte d'autonomie. D'ailleurs, la question de l'adaptation du logement revient régulièrement dans les débats de notre commission des affaires sociales. On ne peut se sentir citoyen que si l'on a un logement.

M. Christophe Caresche, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour l'égalité des territoires et le logement. Cette mission s'inscrit dans le cadre des plans de relance pour le logement décidés par le Gouvernement. Elle ne concerne qu'une petite partie des mesures relatives au logement ; les autres, de nature

fiscale, notamment toutes celles qui concernent le logement intermédiaire, figurent en première partie de la loi de finances.

Si ce budget apparaît en forte augmentation, celle-ci est en grande partie due à une modification de périmètre, avec la rebudgétisation des crédits de l'APL, gérés jusqu'à présent par les régimes sociaux. À périmètre constant, le budget du logement augmente de 437 millions d'euros, soit plus 5 % par rapport à 2014, sous le double effet de la progression naturelle des deux aides personnelles au logement, l'APL et l'allocation de logement familiale (ALF), financées par le Fonds national d'aide au logement (FNAL), en croissance de 519 millions, et du nouveau renforcement, de 68 millions, des crédits dédiés à l'hébergement et à la veille sociale.

L'objectif de production de logements sociaux est affiché à 150 000, mais une partie de la mission ayant été redéployée, notamment les programmes liés à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), ces derniers sont-ils toujours comptabilisés ? En d'autres termes, l'objectif de 150 000 est-il toujours d'actualité ?

L'article 53 du projet prévoit de faire remonter la participation du 1 % logement au FNAL de 150 à 300 millions d'euros en 2015. Cela ne remet pas en cause le niveau de ses contributions aux politiques nationales. Le plan de rénovation urbaine se trouvant dans une phase de transition, le financement apporté par Action Logement peut être réduit à due concurrence pour maintenir l'enveloppe globale à 1,2 milliard d'euros, comme l'État et les partenaires sociaux en sont convenus pour cet exercice. Cela étant, si la loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR), votée en mars dernier, a prévu que les emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) seraient à nouveau définis conventionnellement et programmés sur cinq ans, les négociations n'ont toujours pas abouti. Où en sont ces négociations entre le Gouvernement et Action Logement, le premier demandant cette année un effort supplémentaire pour le financement du FNAL ?

Par ailleurs, le financement de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a été assis pour l'essentiel sur le produit des enchères des quotas d'émissions de carbone, qui reste incertain. Le Gouvernement pense-t-il que le marché des quotas suffira à assurer le financement de cette agence, qui jouera un rôle encore plus important après le vote de la loi sur la transition énergétique (LTE) ?

La commission des finances a examiné il y a peu le décret d'avance abondant les crédits pour l'hébergement d'urgence. La dépense a crû de manière très importante ces dernières années. Quelles sont les pistes qui permettraient, tout en répondant aux besoins, de mieux la maîtriser ?

Enfin, s'agissant des APL Accession, qui ont été recentrées sur la sécurisation en contrepartie de l'augmentation importante du prêt à taux zéro (PTZ), je présenterai deux amendements afin d'assouplir le dispositif et d'éviter que cette réforme ne pénalise les bénéficiaires des aides.

M. Daniel Goldberg, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour le logement. La présente période est marquée par une baisse de la production de logements neufs depuis 2011, avec une perspective de 300 000 logements en 2014. Même si l'on constate une légère hausse du nombre de permis de construire ces tout derniers mois, la crise du logement est durable.

Elle provient d'une distorsion entre l'offre de logements socialement accessibles et les possibilités d'y accéder pour beaucoup de ménages. Elle pèse sur les conditions de vie de nombreuses familles, met en difficulté le secteur du bâtiment et nuit à la compétitivité de notre pays. Face à cette situation, le Gouvernement a pris des initiatives, avec les plans de relance de la construction, qui trouvent leur traduction dans le présent budget. Trois leviers sont actionnés : le développement du logement intermédiaire, le renforcement de l'accession à la propriété et la garantie de la solvabilité des ménages locataires.

Le développement du logement intermédiaire sera un outil essentiel. Le dispositif d'investissement locatif est plus assoupli, mais il devra, selon moi, être modifié en vue d'éviter les effets d'aubaine. Des fonds d'investissement seront créés, notamment un fonds public entre la Caisse des dépôts et l'État, et le prêt à taux zéro sera renforcé.

S'agissant de l'APL Accession, l'article 52 du projet propose de sécuriser les parcours plutôt que d'accorder l'aide à tous les accédants sous condition de ressources, ce qui entraînera un gain de 20 millions d'euros pour l'État. Des études ont-elles été réalisées pour évaluer les risques de réduire la solvabilité des nombreux ménages accédants modestes ? Par ailleurs, je souhaite que, dans le cadre des prêts sociaux de location-accession (PSLA), les locataires accédants continuent de bénéficier d'une aide dans la phase locative.

Nous savons que la dépense des aides au logement n'est pas soutenable à long terme : avec 18 milliards d'euros en 2015, dont 13,8 milliards pour le FNAL, elle est en forte augmentation. Il conviendra d'examiner si, pour les logements neufs ou nouvellement mis en location, des contraintes en termes de niveaux de loyer ne devraient pas être imposées.

Le logement social joue un rôle contracyclique : la production de logements sociaux a, dans un contexte de baisse de la construction, augmenté de 14 % ces dernières années, atteignant 117 000 nouveaux logements en 2013. La baisse des crédits d'État constatée dans ce budget est contrecarrée par la montée en puissance du soutien fiscal au secteur du logement social et par un effort de mutualisation des organismes de logement social.

Les aides à la pierre disparaissent pour les logements concernés par les prêts locatifs à usage social (PLUS), afin d'être concentrées sur les logements des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Je souhaiterais que l'on réfléchisse aux moyens d'assurer une plus grande fongibilité des aides, pour que celles qui ne sont pas utilisées sur une partie du territoire puissent l'être ailleurs. Autre soutien au logement social, le taux réduit de TVA à 5,5 % sera prorogé par un amendement.

Des mesures importantes sont prises sur le foncier. Un amendement a notamment permis d'étendre les efforts fiscaux aux terrains bâtis sur lesquels se trouvent des constructions appelées à être démolies.

L'hébergement d'urgence souffre d'une sous-budgétisation chronique. La situation appelle une réforme en profondeur qui envisage une redéfinition des publics bénéficiaires mais aussi mette fin aux plans hivernaux et stabilise les capacités d'hébergement, notamment par l'augmentation des capacités des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Je souhaite, enfin, que les engagements de l'État en matière de lutte contre l'habitat indigne et en faveur de l'ANAH, inscrits dans la loi de mobilisation pour le foncier public et la loi ALUR, soient tenus.

J'émet un avis favorable sur ce budget.

Mme Véronique Massonneau, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales, pour la prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables. La loi de finances initiale pour 2014 a été l'occasion d'un effort important de réévaluation des crédits du programme 177, pour mieux prendre en compte l'évolution des crédits consommés chaque année. Ce rebasage était particulièrement bienvenu. J'ai cependant constaté combien les besoins allaient croissant. Aussi, pourriez-vous, madame la ministre, nous indiquer de combien l'enveloppe adoptée pour 2014 sera dépassée? Comment anticipez-vous, par ailleurs, les besoins pour l'année prochaine? Autrement dit, dans quelle mesure l'enveloppe proposée dans ce budget sera-t-elle dépassée?

En ce qui concerne l'utilisation des crédits de ce programme, je constate la stagnation, depuis 2010, des places en centres d'hébergement d'urgence (CHU) et en CHRS. Notre pays est ainsi conduit à héberger un nombre croissant de personnes à l'hôtel. J'ai bien conscience que cette forme d'hébergement coûte en moyenne un peu moins cher; cependant, nous sommes tous d'accord pour considérer qu'elle n'est pas satisfaisante. Le nombre de personnes hébergées à l'hôtel ne cesse de croître et les personnes relevant de l'hébergement d'urgence ont de plus en plus de difficulté à en sortir et à accéder au logement social. Comment comptez-vous redynamiser les formules d'intermédiation locative? Envisagez-vous de nouvelles mesures pour débloquer cette situation? Le soutien aux dispositifs passerelles vers le logement ne doit-il pas être renforcé? Des investissements seront-ils consentis pour disposer de structures pérennes? Par ailleurs, dans une situation de forte tension budgétaire, comment maintenir les moyens nécessaires pour proposer un véritable accompagnement social?

J'ai constaté, par ailleurs, que les populations relevant du programme 177 changeaient fortement: un nombre croissant de demandeurs d'asile déboutés sont ainsi pris en charge par les crédits de l'action 12 « Hébergement et logement adapté ». Or le Gouvernement a engagé une réforme de l'asile: pourriez-vous nous indiquer comment vos services anticipent l'impact de cette réforme sur l'hébergement d'urgence?

Dans mon rapport, j'ai choisi de m'intéresser à l'accompagnement des gens du voyage. Le fonctionnement et l'entretien des aires d'accueil est financé par le programme 177, au titre de l'aide au logement temporaire, dite ALT 2, et leur aménagement l'est par le programme 135. Le programme 177 finance également des actions d'accompagnement social, en subventionnant notamment le milieu associatif. La loi Besson du 5 juillet 2000 n'est que très partiellement mise en œuvre: près d'une place sur deux prévus par les schémas territoriaux d'accueil des gens du voyage est effectivement aménagée, dans des conditions assez variables en termes de qualité. Comment le Gouvernement compte-t-il faire évoluer cette situation? Il s'agit de faire appliquer la loi.

La réforme de l'ALT 2 conduira à la modulation d'un tiers de cette aide, qui sera versée en fonction de l'occupation réelle des places. La subvention versée à certaines aires allant par conséquent diminuer, l'économie ainsi obtenue

pourrait-elle être reversée pour partie afin de financer des actions d'accompagnement social? Cela permettrait, entre autres, de proposer un soutien accru aux associations têtes de réseaux. Des programmes spécifiques, portant notamment sur l'accompagnement scolaire et l'alphabétisation, me semblent en effet indispensables. Je resterai vigilante sur les prochains textes concernant ces populations fragiles.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Ce budget nous permet de répondre à deux grandes priorités: d'une part, la relance de la construction et de la rénovation de logements, par la mise en œuvre des deux plans de relance de la construction de logements présentés en juin et août; d'autre part, le maintien de l'effort de solidarité pour aider les ménages les plus modestes à accéder à un logement. Dans cette période difficile, il faut amplifier la production de logements pour répondre à la diversité des besoins, des situations et des territoires. Le projet de loi de finances pour 2015 comporte un ensemble de mesures au service de ces objectifs, concernant l'ensemble des maillons de la chaîne du logement.

Une première série de dispositions vise à activer la mobilisation du foncier privé, en cohérence avec les mesures déjà prises sur le foncier public. Il s'agit de l'alignement sur la fiscalité applicable aux immeubles bâtis du régime d'imposition des plus-values immobilières résultant de la cession de terrains à bâtir, de la création d'un abattement exceptionnel de 30 % de l'impôt sur le revenu, des prélèvements sociaux sur les plus-values immobilières réalisées en cas de cession de terrains à bâtir, ou encore des opérations de démolition-reconstruction adoptées en première partie du projet de loi. Il s'agit enfin de la création d'un abattement exceptionnel de 100 000 euros pour les donations de terrains effectuées d'ici à la fin de l'année 2015, à condition que ces terrains soient ultérieurement construits.

En outre, nous soutenons directement la production de logements. L'objectif de construction de logements sociaux est maintenu grâce aux crédits d'aide à la pierre, qui seront complétés par un apport d'Action Logement, le taux de TVA réduit à 5,5 % et la mobilisation du fonds d'épargne.

Je confirme, monsieur Caresche, l'objectif de construction de 150 000 logements, à raison de 7 000 en outre-mer, 8 000 au titre de la rénovation urbaine, et 135 000 en métropole bénéficiant de financements du programme 135. En outre, comme je l'ai annoncé lors du congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH), en septembre dernier, la mutualisation par le mouvement HLM de 300 millions d'euros permettra, dès 2015, de créer chaque année, pendant trois ans, 5 000 logements très sociaux: les super-PLAI HLM. Cette production s'ajoutera au programme de PLAI adaptés, dont le deuxième appel à projets a été lancé en mars et qui vise à créer 2 000 super-PLAI en 2014 et 3 000 en 2015.

L'investissement locatif est renforcé et assoupli, avec la possibilité offerte à l'investisseur de choisir sa durée d'engagement sur six, neuf ou douze ans. Cela contribuera à développer l'offre de logements à loyer intermédiaire dans les zones tendues, car de nombreux ménages qui ne peuvent bénéficier d'un logement social peinent à se loger dans un parc privé devenu trop cher.

L'accession sociale à la propriété ne sera pas en reste, puisque le prêt à taux zéro est prolongé jusqu'en 2017, avec un niveau d'aide en 2015 d'un milliard d'euros. Le dispositif est rééquilibré entre les différents territoires. L'objectif est d'atteindre 80 000 prêts par an.

Les 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficieront, quant à eux, du taux de TVA réduit à 5,5 % pour les opérations d'accession, ce qui permettra de favoriser la mixité sociale dans ces quartiers.

Cette relance s'accompagne d'un renforcement de la solidarité intergénérationnelle. L'abattement exceptionnel de 30 % s'appliquera également aux donations de logements neufs. De même, les particuliers réalisant un investissement locatif auront la possibilité de louer leur bien à leurs ascendants et descendants. Ce dispositif suscite des débats, mais je considère que la mesure a toute sa place dans le plan de relance : c'est une manière d'aider de nombreux ménages aux revenus moyens tout en leur permettant d'accompagner leurs proches. Les logements ainsi construits libéreront des places dans le parc ancien. Les conditions de loyer et de revenus du locataire devront être respectées, et ce dernier devra appartenir à un foyer fiscal distinct du propriétaire.

Toutes ces mesures ne prendront pleinement leur sens que si elles s'accompagnent de mesures qui ne sont ni budgétaires ni fiscales, telles que la simplification des normes de construction. J'ai présenté une première vague de cinquante mesures de simplification en juin, et je souhaite en présenter une seconde avant la fin de l'année.

Par le biais de l'effort financier en faveur de la rénovation énergétique, mon ministère apporte aussi son soutien à la transition énergétique des bâtiments. Les travaux de rénovation énergétique, qui sont une source de travail pour les artisans et PME du secteur ainsi qu'une source de pouvoir d'achat pour les ménages, bénéficieront, pour les publics modestes, d'un soutien conforté de l'ANAH, ainsi que de l'augmentation du crédit d'impôt pour le développement durable transformé en crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Je reconnais que la principale ressource de l'ANAH, très dépendante du cours d'échange de la tonne de quotas carbone, est incertaine. Le Gouvernement apportera à l'Agence des moyens complémentaires en 2015 : une hausse de 30 millions d'euros de la fraction de la taxe sur les logements vacants qui lui est attribuée, ainsi qu'une contribution exceptionnelle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, et 50 millions d'Action Logement.

En ce qui concerne Action Logement, nous avons engagé en juin les négociations avec les partenaires sociaux pour établir sa première convention quinquennale. Après des débuts difficiles, ces discussions ont permis d'aboutir à un accord sur le montant de la contribution d'Action Logement aux politiques nationales, qui sera relevé à hauteur d'un milliard d'euros en 2016, puis de 900 millions en 2017, 700 millions en 2018 et 500 millions en 2019, pour tenir compte du pacte de responsabilité et de solidarité qui bénéficiera directement aux entreprises et aux salariés. Les échanges se poursuivent sur les autres rubriques de la convention, en particulier sur le montant et le ciblage de l'effort d'Action Logement en faveur de la production de logements, et sur l'articulation de ces dispositifs avec ceux de l'État en matière d'accession à la propriété. La convention devrait être signée d'ici à la fin de l'année.

Parallèlement, le traitement des copropriétés dégradées et la lutte contre l'habitat indigne, évoqués par Daniel Goldberg, sont renforcés conformément aux dispositions de la loi ALUR, comme en témoigne la première opération de requalification des copropriétés dégradées de Clichy. Je signerai le décret avant la fin de l'année.

Par ailleurs, j'ai souhaité simplifier, dans le dernier collectif budgétaire, les procédures d'instruction par les banques de l'éco-prêt à taux zéro, dans le but de tripler le nombre de prêts aidés.

Afin d'engager la dynamique dans tous nos territoires, le projet de loi de finances prévoit d'élargir le bénéfice du PTZ à l'achat de logements anciens dans 6 000 communes rurales qui connaissent un niveau de vacance élevé et offrent un niveau minimal de services. Cette mesure a pour objectif de relancer l'activité par des travaux de réhabilitation et de préserver l'attractivité des territoires ruraux. Estimant essentiel de parvenir à une déclinaison territoriale de la politique du logement, j'entamerai dans quelques semaines un tour de France de la construction pour faire connaître ces mesures et mobiliser l'ensemble des acteurs.

Parce que la relance de la construction est essentielle pour créer des emplois, et parce que les inégalités persistent, le budget de la mission soutient aussi l'accès au logement. La progression des crédits budgétaires de 80 millions d'euros reflète l'effort de solidarité du Gouvernement, en particulier avec la revalorisation au 1^{er} octobre des aides personnelles au logement versées à 6,5 millions de ménages. Par ailleurs, dans un souci de cohérence et d'efficacité, l'État aura désormais la charge de la part des APL actuellement financées par la sécurité sociale. Les aides au logement représenteront désormais 11 milliards d'euros sur les 13 milliards du budget total du ministère. C'est un budget sincère et cohérent avec les prévisions de la Caisse nationale des allocations familiales.

Les aides à l'accession sont réorientées vers un dispositif de sécurisation des ménages, comportant l'attribution d'une aide en cas de chute brutale des revenus. Cette mesure d'économie doit être replacée dans la perspective du renforcement des autres dispositifs, en particulier du PTZ qui devient ainsi l'outil privilégié pour favoriser l'accession sociale à la propriété. Dans le montage d'un prêt, le PTZ apporte une meilleure solvabilité aux ménages. J'ai bien pris note des propositions de maintien de l'allocation de logement pendant la phase locative d'un PSLA ; sensible aux arguments développés, je soutiendrai les amendements en ce sens.

La politique d'hébergement devant répondre à une pression de plus en plus forte, j'ai fixé dans ma feuille de route trois objectifs. Premièrement, anticiper davantage, dans le cadre d'une politique de prévention des ruptures et de maintien dans le logement. Les procédures actuelles de prévention des expulsions locatives ne garantissent pas un accompagnement efficace, la prise en charge devant intervenir dans les tout premiers mois. Deuxièmement, inscrire nos actions dans un processus continu, plutôt que d'être contraints de réagir dans l'urgence. C'est l'objectif poursuivi par la fin de la gestion saisonnière de l'hébergement, qui nécessite un changement en profondeur de l'action sociale. Troisièmement, coordonner plus efficacement l'action des nombreux acteurs.

Les crédits de la politique d'hébergement et de logement accompagné progressent de près de 5 %. Des moyens financiers significatifs sont ainsi prévus pour la mise en œuvre du principe de l'accueil inconditionnel des personnes sans

domicile. La situation, sur ce point, est particulièrement préoccupante en Île-de-France. Le préfet de région pilote une action coordonnée qui vise non seulement à améliorer l'accompagnement des personnes hébergées à l'hôtel, mais aussi à favoriser l'orientation vers des dispositifs plus adaptés aux situations personnelles; je pense notamment aux résidences sociales et à l'intermédiation locative. À ce titre, le développement du logement adapté, qui est une passerelle efficace vers le logement, verra ses crédits pérennisés à hauteur de 200 millions d'euros, après une progression de 30 % en 2014.

La réforme de l'asile, madame Massonneau, devrait diminuer la pression sur le dispositif d'hébergement d'urgence grâce au raccourcissement des délais d'instruction. Une autre réforme impactera le programme 177 en 2015 : la modulation de l'aide mensuelle à la place d'aire d'accueil des gens du voyage, dite ALT 2, versée aux collectivités, qui aura pour but d'inciter les gestionnaires à améliorer le service rendu. Cette aide sera désormais directement liée au taux d'occupation, conformément à la loi de finances pour 2014.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses, ce budget est à la hauteur des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés pour relancer la construction et aider les ménages à se loger. Les plans de relance participeront au retour de l'activité et à la création d'emplois dans les territoires, et généreront à terme des recettes fiscales.

Présidence de M. Dominique Baert,
vice-président de la commission des finances

Mme Audrey Linkenheld. Le groupe SRC se réjouit, avec les rapporteurs, de l'augmentation globale du budget du logement, même si nous savons, comme eux, que le budget idéal aurait pu être plus considérable encore, tant au regard des enjeux de construction et de rénovation que de notre volonté de stimuler l'effet contracyclique du soutien au logement social. Nous notons également des inégalités dans la répartition des crédits entre les différents programmes, avec des moyennes certes en augmentation pour l'hébergement d'urgence mais qui restent encore insuffisants dans ce domaine, comme dans celui de la lutte contre l'habitat indigne.

Il n'en reste pas moins que ce budget s'inscrit pleinement dans la réorientation de la politique du logement entreprise depuis 2012 avec la loi relative à la mobilisation du foncier public, les ordonnances et la loi ALUR. S'agissant de cette dernière, il faut souligner que sont budgétés les investissements indispensables tant à la modernisation du système d'enregistrement de la demande de logement social qu'à la création du registre national des copropriétés, ou encore du futur géoportail de l'urbanisme. Sont en outre fléchés les crédits pour le développement des désormais célèbres observatoires locaux des loyers, préalables indispensables à toute régulation. Sont prévues, enfin, les mesures d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents de planification, que ce soit pour la généralisation des schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou le passage progressif aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

La stabilisation des aides à la pierre s'accompagne d'une forte priorité affichée en faveur du logement très social et d'une hausse des mesures d'aide fiscale, pour le secteur social comme pour le secteur privé. Mais ces aides fiscales passent par les opérateurs du logement, tandis que les aides à la pierre passent par les collectivités délégataires. Or, non seulement le

volume global des aides à la pierre plafonne, mais sa répartition pour 2015 se fait au détriment des collectivités délégataires, qui n'en toucheront que 50 % directement, contre 55 % en 2014. C'est un peu dommage, au moment où des compétences renforcées viennent d'être données par diverses lois aux intercommunalités et aux métropoles.

Bref, ce budget est un compromis, qui tient compte de la situation financière de notre pays, des impératifs de réduction de la dépense publique et du besoin de combler les dettes qui nous ont été léguées par la précédente majorité, mais c'est un compromis acceptable, au service du financement de la priorité politique que le logement n'a jamais cessé d'être depuis mai 2012. Les députés du groupe SRC voteront, bien sûr, ces crédits.

M. Olivier Carré. Les résultats de la politique actuelle – tout le monde les connaît – sont catastrophiques. Les annonces sont souvent suivies de contre-annonces. L'un des éléments de la relance, auquel j'adhérais, devait être l'accession sociale à la propriété, mais l'article 52 du présent projet supprime un milliard d'aides aux accédants, sauf pour ceux qui verront leurs revenus chuter de 30 % : 30 %, c'est souvent l'effort mensuel exigé pour l'accession, c'est dire que le système ne fonctionnera pas.

Les dépenses de guichet, les APL augmentent. *Quid* de la maîtrise? Cela fait deux ans que les montants dérivent. Même sans considération des transferts, le budget augmente. Les dépenses liées aux APL accéléreront sans doute par rapport aux années précédentes : l'avez-vous prévu? Qu'est-ce qui nous permet de croire en la sincérité des montants présentés?

L'hébergement d'urgence comptait, en 2013, 25 000 nuitées d'hôtel, contre 16 000 fin 2011. Cette augmentation montre une accélération très forte, alors que stagne le nombre de places de CHRS.

Les déficits de l'ANAH sont de l'ordre de 150 millions par an, et ses réserves s'épuisent. Que comptez-vous faire?

L'article 54, enfin, vise à contingenter la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) : prendre l'argent des organismes HLM pour les mettre à la disposition d'un fonds qui favorise certes la construction mais aurait pu trouver d'autres modes de gouvernance que la préemption par l'État, me semble une opération d'une efficacité douteuse.

M. Michel Piron. Le constat est désormais clair : on construit de moins en moins, et on n'a jamais construit aussi peu depuis fort longtemps dans notre pays. Loin des objectifs de 500 000 logements, on passera probablement en 2014, si l'on exclut le Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), en dessous des 300 000. Face à cet effondrement de la construction, certaines mesures correctrices bienvenues ont été présentées, notamment en juin et août. Je pense en particulier à la simplification. On en annonce d'autres : il en faudra beaucoup. De même, les incitations fiscales arrivent bien tard.

Pourquoi, face à ces annonces néanmoins plutôt positives, les crédits du programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » diminuent-ils sensiblement? Où sont les priorités du Gouvernement? Les messages sont contradictoires. L'article 52 réforme les APL Accession, perçues par des ménages modestes, en prévoyant que ces aides seront désormais versées aux seuls ménages subissant une diminu-

tion de revenus de 30 %. Cette mesure est incompréhensible. Elle risque, parce qu'elle désolvabilisera les primo-accédants, de faire perdre 10 000 logements – probablement de 15 000 à 20 000 dans l'ancien. Où seront les économies, avec une mesure qui ne pratique que la soustraction, en ignorant l'addition des charges ? Car 10 000 logements perdus, c'est potentiellement la perte de 400 millions de TVA, de droits de mutations et de 18 000 emplois.

Enfin, si nous nous réjouissons de l'augmentation des crédits consacrés à l'hébergement d'urgence, nous nous inquiétons des inégalités qui se creusent entre territoires. Pouvez-vous nous éclairer sur les mesures par lesquelles vous entendez réduire ces écarts ?

Mme Brigitte Allain. La mission « Égalité des territoires et logement » n'a pas été épargnée par la politique d'austérité du Gouvernement. Ce budget traduit toutefois un début d'exécution de la loi ALUR, sur la prévention des expulsions, le traitement des copropriétés en difficulté ou encore la lutte contre l'habitat indigne.

Cependant, contrairement aux deux années précédentes, le montant des dépenses fiscales est à nouveau en augmentation. Ces dépenses atteindront 13,6 milliards d'euros, continuant de dépasser largement les dépenses d'intervention de la mission, qui se limitent à 9 milliards.

Dans ce domaine, il faut noter certaines inflexions. Je pense notamment au fléchage d'au moins 50 % des aides prévues dans la loi de transition énergétique : les aides à l'isolation thermique des bâtiments devront pour moitié aller vers les ménages aux revenus modestes. Si l'on compare aussi le montant des dépenses fiscales aux dépenses d'intervention pour le logement social et aux besoins dans ce domaine, n'y a-t-il pas là matière à réflexion ?

Les crédits de l'hébergement d'urgence s'élèvent à un peu plus d'un milliard d'euros, en hausse de 67 millions. Cependant, cette hausse est loin d'être satisfaisante, dans la mesure où un certain nombre de départements qui menaient des politiques spécifiques ont cessé de le faire, alors que les besoins sont criants. Ne pensez-vous pas qu'une augmentation de ces crédits soit nécessaire ?

M. Joël Giraud. Nous savons, madame la ministre, que vous considérez ce combat comme votre priorité, comme vous l'avez dit fin septembre au soixante-quinzième congrès de l'Union sociale pour l'habitat, et je constate que vous portez ce projet avec courage et détermination.

Nous notons la hausse de 80 millions d'euros des crédits du budget général de la politique du logement, ainsi qu'un ensemble de mesures importantes telle que le renforcement du dispositif de la réduction d'impôt sur le revenu de l'investissement locatif intermédiaire, qui porte désormais votre nom, la prolongation et l'extension du PTZ, le taux de TVA à 5,5 % pour les acquisitions de logement dans les quartiers de la politique de la ville, ou encore l'allègement fiscal pour les travaux de rénovation énergétique. Tout cela est considérable.

Pour trouver du foncier privé disponible, l'idée d'aligner le régime d'imposition des plus-values immobilières résultant de la cession de terrains à bâtir sur la fiscalité applicable aux immeubles bâtis, et l'abattement exceptionnel de 100 000 euros pour les donations de terrains sous condition

de construction, sont particulièrement astucieuses : elles inciteront à la libération d'une grande quantité de foncier, avec une dépense fiscale maîtrisée et efficace.

Pour les classes moyennes qui habitent dans les zones où le marché immobilier connaît des tensions fortes, pour ces familles dont les ressources sont trop élevées pour prétendre à un logement social mais trop faibles pour pouvoir se loger dans le parc privé, nous saluons l'accélération prévue du développement de l'offre de logement intermédiaire avec l'amplification du dispositif d'incitation fiscale, qui remplacera le dispositif dit Duflot.

Nous ne sommes pas sourds aux critiques concernant la possibilité de louer à un ascendant ou un descendant ; il y a là, effectivement, un côté symbolique qui ne nous échappe pas, mais c'était un frein psychologique important qu'il convenait de lever, et, au final, il n'est pas impossible que cette configuration se révèle extrêmement marginale.

Pour favoriser l'accession à la propriété, le renforcement et l'extension du PTZ vont dans la bonne direction, d'autant qu'à l'heure où la France possède une signature qui lui permet d'emprunter à des taux historiquement bas, c'est le taux de référence pour les prêts immobiliers. Le moment est donc bien choisi pour en faire bénéficier un maximum de ménages. Je me réjouis de son extension à la réhabilitation de logements dans les communes rurales pour les ménages aux revenus modestes.

Le groupe RRD considère que nous pouvons faire un pas de plus et rendre le PTZ éligible à toutes les opérations d'accession dans l'ancien accompagnées de travaux de réhabilitation. Nous vous proposerons en ce sens, à l'article 41, un amendement visant à supprimer la condition de niveau de vacance élevé du parc de logement, afin de renforcer l'aide apportée aux ménages en zones non tendues et de favoriser ainsi plus largement la réhabilitation des logements anciens. C'est une mesure dont le coût serait de 50 ou 60 millions d'euros.

M. François Asensi. La légère hausse des crédits de la mission n'est qu'un effet optique, dû à un changement de périmètre : la part des APL qui était financée par la sécurité sociale a été réintégrée dans le budget de l'État et le programme 147, « Politique de la ville », a été sorti de la mission alors que son objectif principal est bien l'égalité des territoires. En réalité, ces évolutions vont de pair avec une baisse des crédits. Le ministère du logement perd 670 postes, la baisse des aides à la pierre n'a pas été enrayée, le budget alloué à la lutte contre l'habitat indigne chute de près de 20 % et celui de l'hébergement d'urgence demeure insuffisant, le taux de refus du 115 atteignant 47 % en région parisienne.

Certes, je constate avec satisfaction que le taux réduit de 5,5 % de la TVA s'appliquera désormais aux opérations d'accession sociale à la propriété réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et que le PTZ est renforcé. Mais le Gouvernement a cédé à la pression des *lobbies*. La décollecte du livret A se poursuit, tout comme la ponction sur le 1 % logement ; la garantie universelle des loyers a été détricotée ; l'encadrement des loyers a été enterré, alors qu'il était vital pour nos concitoyens puisque le loyer absorbe près de 40 % du revenu des familles. Enfin, avec les abattements du dispositif Pinel, le Gouvernement avantage les familles aisées qui veulent offrir un logement à leurs proches.

Plus profondément, je m'interroge sur le projet de société qui sous-tend ce budget. Au vu des annonces concernant le Grand Paris, on s'apprête une fois de plus à concentrer des dizaines de milliers de logements dans les villes populaires – Sevran, Le Blanc-Mesnil, Aulnay, Gennevilliers, pour ne citer qu'elles – au lieu d'obliger les communes qui ne respectent pas la loi Solidarité et renouvellement urbain à construire des logements sociaux. La loi Boutin n'a pas été abrogée : le surloyer continue de s'appliquer, ce qui chasse les classes moyennes du parc social et contribue à ghettoïser les HLM. Nous persistons à demander qu'en soit exemptée l'intégralité du territoire des communes incluant des quartiers de la politique de la ville ; je regrette que notre amendement en ce sens n'ait pas été accepté.

Par ces décisions, comme par la fin de l'universalité des allocations familiales, le Gouvernement accepte une société à deux vitesses dans laquelle 30 % de la population serait condamnée à la pauvreté et aux aides, à habiter dans les grands ensembles et en voie de ghettoïisation. Il renonce ainsi totalement à faire bénéficier les plus fragiles de l'ascenseur social et rompt fortement avec la conception française de la République et son idéal d'égalité.

Mme Sylvia Pinel, *ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité*. Je remercie les porte-parole des groupes pour leurs interventions constructives. Je suis particulièrement reconnaissante aux groupes SRC et RRDP de leur soutien à la politique gouvernementale de relance de la construction et de la rénovation, riche d'enjeux tant économiques – activité, croissance, création d'emplois – que sociaux puisqu'il s'agit de permettre à nos concitoyens d'accéder à un logement abordable.

Merci à Audrey Linkenheld d'avoir souligné notre effort en faveur du logement très social, auquel je m'étais engagée devant le congrès du mouvement HLM en septembre. Plus généralement, nous honorons ici les engagements que nous avons souscrits par la loi – mobilisation du foncier public, loi ALUR – ou par ordonnance, de pair avec des mesures non législatives, notamment de simplification, monsieur Piron. Je confirme d'ailleurs qu'après celles que nous avons présentées en juin, nous travaillons à de nouvelles dispositions avec tous les professionnels, en particulier afin de remédier aux incohérences ou aux contradictions entre normes.

Monsieur Carré, le PTZ a fait l'objet d'un réaménagement poussé qui l'adapte et l'améliore. Il favorise désormais la construction et l'accès à la propriété au-delà des zones tendues auxquelles il était jusqu'ici cantonné, et le dispositif de remboursement différé a été revu afin d'accroître encore la solvabilité des ménages. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'il convient de replacer la réforme de l'APL Accession, celui d'une réorientation des dispositifs d'accession à la propriété vers la construction. Le PTZ devient ainsi l'outil privilégié de l'accession sociale à la propriété. Du point de vue du montage d'un prêt, il est plus efficace d'étendre l'accès au PTZ, qui accroît directement la capacité d'emprunt tout au long du prêt, que de s'appuyer sur l'APL qui, je l'ai dit, peut fluctuer ou disparaître pendant cette période, selon la situation du ménage. Sans compter que l'APL Accession n'est pas prise en considération par les banques lors du calcul du taux d'effort. La réforme touchant les bénéficiaires du PTZ permettra de passer de 44 000 à 80 000 prêts par an, alors que l'APL Accession ne bénéficiait qu'à 30 000 personnes. L'effort du Gouvernement en cette matière représente 1 milliard d'euros.

La réforme du PTZ permettra également d'améliorer l'habitat ancien dans certaines communes rurales. Monsieur Giraud, alors que nous avions annoncé en juin que 2 000 communes seraient concernées, nous arrivons aujourd'hui à 6 000. Je peux comprendre que vous souhaitiez une extension supplémentaire du dispositif afin de préserver le patrimoine bâti de nos communes rurales et de le rendre plus attractif, mais l'effort financier que cela représenterait pour le budget de l'État n'est pas actuellement concevable. Je ne pourrai donc soutenir cet amendement du groupe RRDP.

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, le recensement des moyens supplémentaires requis pour assurer les dépenses nécessaires jusqu'à la fin 2014 permet d'établir un besoin « plancher » de 113 millions d'euros, dont 33 millions pour l'Île-de-France. Les discussions en cours permettent de couvrir 98 millions d'euros. Ces crédits sont exclusivement destinés à éviter les ruptures de trésorerie des opérateurs chargés de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale dans le contexte d'urgence avérée. Des ajustements budgétaires en cours d'année seront nécessaires pour tenir compte du niveau réel des dépenses d'urgence. Il est indispensable d'ouvrir de nouveaux crédits pour l'hébergement. L'augmentation se fera en plusieurs temps, par décrets d'avance, pour couvrir les besoins de financement jusqu'à la fin de l'année. Un premier décret ouvre au 1^{er} octobre 56 millions d'euros de crédits sur le programme 177. L'enjeu reste de préserver autant que possible les autres dispositifs d'accueil qui favorisent l'accès à un logement durable – logement adapté, intermédiation locative.

Plus généralement, l'accompagnement des personnes en situation difficile bénéficiera des crédits de la veille sociale, qui s'élèvent à plus de 89 millions d'euros. Ils contribueront notamment à renforcer les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), dans le sillage de la loi ALUR qui en a consacré juridiquement l'existence en posant le principe d'un SIAO unique dans chaque département et en prévoyant de lui intégrer le 115, ce qui améliorera le pilotage territorial de l'offre d'hébergement et l'observation sociale des besoins. Un guide d'appui à la mise en œuvre de ce SIAO unique, destiné aux services et aux associations, sera publié au cours du premier trimestre 2015. Un système d'information national unique pour les SIAO sera également élaboré et déployé pendant l'année, afin de mieux connaître les profils des personnes, ainsi que le parc d'hébergements ou de logements accompagnés existants, et de mesurer l'évolution des besoins en vue d'adapter l'offre et l'allocation des ressources correspondantes. Cette évolution contribue à la nécessaire articulation entre tous les acteurs au sein d'une même instance.

Pour remédier aux inégalités entre territoires, monsieur Piron, les zonages associés à plusieurs dispositifs ont été adaptés pour mieux répondre aux besoins et à la spécificité des marchés immobiliers. C'est le cas du zonage « A/B/C », qui concerne le logement intermédiaire, mais aussi le PTZ, notamment lorsqu'il est destiné à la réhabilitation en zone rurale.

Monsieur Asensi, les périmètres ministériels ont été modifiés, et avec eux la répartition des crédits budgétaires afférents aux différentes missions, mais l'examen en commission élargie de la mission « Politique des territoires », qui aura lieu demain, me permettra d'aborder la politique de la ville, avec mon collègue Patrick Kanner. En ce qui concerne la relance de la construction et la problématique spécifique de l'Île-de-France, le Premier ministre a réuni, le 13 octobre, le comité interministériel sur le Grand Paris en vue d'atteindre l'objectif de 70 000 nouveaux logements par an, inscrit dans

le schéma directeur de la région Île-de-France, au lieu de 42 000 seulement aujourd'hui. La mobilisation de l'État, au côté des collectivités, vise à débloquer et à accélérer les projets d'aménagement et de logement. Nous avons donné la priorité à une vingtaine de sites, parmi lesquels cinq feront l'objet d'un suivi particulier de l'État dans le cadre d'une nouvelle génération d'opérations d'intérêt national multi-sites. Je confirme enfin que le Gouvernement sera extrêmement attentif au respect des obligations de la loi SRU et appliquera rigoureusement les pénalités prévues; en cette année d'établissement du bilan triennal, j'ai demandé aux préfets de faire preuve d'une grande fermeté.

Mme Ericka Bareigts. À l'issue du très important débat sur la loi de transition énergétique, des questions demeurent quant à l'organisation de cette transition dans les territoires, en particulier eu égard à la maîtrise de la consommation d'énergie, donc à l'adaptation du bâti au climat. Les règles applicables à nos territoires ultramarins ne correspondant pas à notre climat, il nous paraît indispensable d'intégrer au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) la RTAA DOM (réglementation thermique, acoustique et aération pour les DOM) pour respecter les objectifs de la LTE.

Par ailleurs, à La Réunion, le nombre de logements intermédiaires a été divisé par dix en six ans, passant de 8 000 à 750 depuis 2008. C'est un véritable obstacle au parcours résidentiel des familles. Ce problème fait notamment l'objet d'un rapport des sénateurs Éric Doligé et Serge Larcher au nom d'un groupe de travail présidé par Marie-Noëlle Lienemann. Nous avons eu dernièrement à La Réunion la visite du Président de la République, qui a pris position sur la nécessité de revoir les dispositifs fiscaux et de relever de 10 000 à 18 000 euros le plafonnement de l'aide fiscale afin de rendre les logements intermédiaires plus attractifs. Qu'en pensez-vous, madame la ministre?

M. Dino Cinieri. Le retour des primo-accédants sur le marché immobilier grâce à la baisse des taux de crédit sera malheureusement de courte durée. L'APL Accession est une aide très efficace: directement versée à la banque prêteuse, elle vient réduire la mensualité de crédit payée par l'emprunteur, jusqu'à 30 %, voire davantage dans certains cas. Prise en compte par les banques dans le plan de financement, elle permet de devenir propriétaires à des ménages modestes dont l'endettement aurait été, sans elle, trop élevé. Près de 30 000 personnes en bénéficient chaque année.

Actuellement, l'APL est accordée par l'État à tous les emprunteurs qui deviennent propriétaires *via* un prêt conventionné (PC) ou un prêt accession sociale (PAS), prêts accordés sous condition de revenus pour des durées allant jusqu'à trente ans et moyennant des frais de dossier et de garantie réduits. La quasi-suppression de l'APL Accession va donc exclure du marché de nombreux emprunteurs modestes qui ne pourront plus financer leur projet.

Madame la ministre, vous étendez le PTZ dans le neuf et vous le réhabilitez dans l'ancien, en zone rurale, mais vous supprimez les APL malgré leur effet indéniable sur l'endettement des ménages, donc sur leur capacité à devenir propriétaires: c'est donner d'un côté pour reprendre de l'autre! Ce type de mesure pourrait casser la dynamique enclenchée au moment où le marché commence à reprendre des couleurs. Êtes-vous prête à en discuter avec les professionnels du secteur?

Mme Dominique Orliac. L'année dernière, j'avais consacré aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale la partie thématique de mon rapport pour avis sur les crédits du programme « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » de la mission « Égalité des territoires, logement et ville ». Cette année, les crédits alloués aux CHRS sont stables, à hauteur de 623 millions d'euros; après leur baisse constante de 2010 à 2013, qui atteignait au total 3,1 %, on ne peut que se réjouir de ce signal important qui est aussi une marque de cohérence.

Madame la ministre, j'aimerais avoir votre avis sur deux propositions. Premièrement, créer des alternatives à l'hôtel en mobilisant le parc de logements sociaux, afin de créer des places d'hébergement par des conventions entre associations et bailleurs sociaux. Deuxièmement, donner la priorité aux places en hébergement éclaté, proche du logement, avec un accompagnement favorisant la sortie et le passage à un logement stable et, plus généralement, l'accès au droit.

Je félicite les rapporteurs de leur travail, dont j'ai pu moi-même mesurer les exigences l'an dernier.

M. Thierry Benoit. Je ne m'y attarderai guère puisque d'autres l'ont déjà dit, mais, pour nous, la réforme de l'APL Accession est un véritable problème. Ne serait-ce pas un beau projet politique que d'encourager nos concitoyens à accéder à la propriété dans les meilleures conditions?

Dans le contexte actuel de raréfaction des financements publics, ne pourrait-on, pour deux ou trois ans, étendre le taux réduit de TVA à 5,5 % à tout le secteur du logement, au-delà des travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de la performance en ce domaine? Jean-Louis Borloo l'avait proposé il y a quelques années. Cela permettrait de soutenir un plan massif de relance du bâtiment et l'ensemble de la filière BTP.

Les crédits de l'Agence nationale de l'habitat en 2014, et surtout en 2015, permettront-ils de traiter l'ensemble des dossiers de rénovation énergétique en passe d'être instruits ou susceptibles de l'être? Disposez-vous d'un tableau de bord par région vous permettant d'analyser précisément les dossiers en cours d'examen?

Enfin, dix ans après la création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, dont le Premier ministre a récemment célébré l'anniversaire dans le Nord, le programme national pour la rénovation urbaine ne pourrait-il être étendu aux territoires ruraux?

M. Gabriel Serville. Madame la ministre, les crédits préservés de la mission que vous nous présentez montrent la cohérence du Gouvernement: après les deux plans de relance du logement et le renforcement du plan d'action Droit au logement opposable (DALO), l'accession au logement demeure l'une des grandes lignes directrices de cette seconde moitié du quinquennat.

Ce positionnement national doit toutefois trouver une traduction particulière dans nos territoires, les plus touchés par l'habitat indigne, voire insalubre, et qui ont soif non seulement d'égalité, mais d'équité. Le secteur du BTP en Guyane traverse depuis quelque temps une crise sans précédent qui résulte notamment d'une forte baisse de la commande publique et des difficultés qu'éprouvent les bailleurs sociaux à débloquer les crédits au titre de la ligne budgétaire unique (LBU) de la mission « Outre-mer ».

Il est urgent d'agir pour le logement en Guyane. Et ce n'est pas moi qui le dis, mais un rapport de mars 2013 du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur l'opportunité et la faisabilité d'une opération d'intérêt national en Guyane. Il en ressort que les indicateurs locaux disponibles en matière de logement ne cessent de se détériorer, avec 13 % de logements dépourvus d'électricité, 20 % non équipés en eau potable ou encore 60 % non raccordés au tout-à-l'égout. On y apprend aussi que près de 20 % des habitants de l'agglomération cayennaise, laquelle regroupe presque 50 % de la population du département, vivent dans un logement insalubre. Cela n'est tout simplement plus tolérable.

Aujourd'hui, toutes les parties prenantes s'accordent sur la nécessité d'une ingénierie d'État renforcée, au côté des structures régionales et communautaires, pour apporter enfin des solutions pérennes au problème du mal-logement. Pourriez-vous nous éclairer sur l'état d'avancement de ce projet d'OIN ainsi que sur les lignes budgétaires qui pourraient être mobilisées dans ce cadre ?

Je vous le rappellerai en séance, madame la ministre : les populations d'outre-mer attendent beaucoup de cette mission. Mes collègues et moi-même avons formulé des propositions d'adaptation des dispositifs incitatifs hexagonaux, qui me semblent tout à fait légitimes et raisonnables. J'espère qu'elles seront entendues, car il est de notre responsabilité collective de ne pas décevoir nos populations, les dernières à avoir encore confiance en notre Gouvernement.

M. Jean Jacques Vlody. Mes collègues l'ont dit, le logement, cause nationale, est un sujet particulièrement sensible outre-mer, en particulier à La Réunion. Alors que la construction de 150 000 logements sociaux par an est une ambition ici, chez nous, en construire 10 000 par an est un impératif pour répondre aux besoins démographiques et de déshabitation.

Certes, le financement de ces logements relève de la LBU du budget de l'outre-mer bien plus que de la présente mission. Chez nous, toutefois, ce sont notamment les problèmes d'aménagement du foncier plutôt que de disponibilité qui freinent la construction. On a connu sur le territoire national la grande époque du financement du Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (FNAFU), dans les années 70 et 80 ; c'est maintenant que les outre-mer ont besoin d'un financement semblable. Ce besoin est estimé à quelque 800 millions d'euros pour la seule île de La Réunion : il s'agit de créer les stations d'épuration, le réseau, les voiries, bref tout ce qui permettra de construire ensuite les logements, notamment collectifs. En d'autres termes, les lignes budgétaires ne doivent pas uniquement cibler la construction du logement, mais aussi celle de tout ce qui l'entoure.

Quand le bâtiment va, tout va, dit-on : chez nous, le logement est le premier secteur créateur d'emploi. Je salue donc l'engagement du Gouvernement en faveur de l'accession à la propriété, notamment par le PTZ. Mais, pour permettre aux plus modestes de devenir propriétaires, il faut aussi encourager la location-accession vis-à-vis de laquelle les bailleurs sociaux sont aujourd'hui très réticents.

Mme Isabelle Le Callennec. Je constate comme mes collègues que le Gouvernement est bien loin d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés en matière de construction et de rénovation.

Dans ce budget, beaucoup de mesures sont de nature fiscale. Or, selon une étude récente, la fiscalité immobilière pèse de manière significative sur la hausse des prix des logements dans notre pays. Travaillez-vous sur cette question, madame la ministre ?

Le PTZ dans l'ancien ne concernera que 6 000 communes rurales, soit environ 60 par département. Des 353 communes de mon département, beaucoup plus de soixante pourraient être intéressées par ce dispositif. De même, en ce qui concerne l'accompagnement des bourgs ruraux, seules cinquante communes seront retenues à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt, sur 300 qui auraient pu l'être. Vous êtes aussi ministre de l'égalité des territoires : prenons garde aux annonces qui suscitent dans les territoires ruraux des espérances vite déçues.

Les maires de communes rurales sont d'ailleurs très inquiets à l'idée que les demandes de permis de construire ne seront plus instruites par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) au 1^{er} juillet 2015.

Enfin, un collectif de professionnels du bâtiment – bretons encore, excusez-nous ! – vous a sollicitée pour que soit appliquée de manière plus souple la qualification RGE (reconnu garant de l'environnement) : il considère qu'une obligation de résultat est préférable à une obligation de calculs théoriques jamais vérifiés. Les demandes de RGE affluent et Qualibat ne peut leur répondre positivement puisqu'il faut trois mois pour les instruire.

M. Jean-Claude Mathis. L'État s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de territorialisation, en privilégiant notamment la construction de logements sociaux dans les zones tendues. Un dispositif de mutualisation a été instauré dans le cadre du pacte entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat, afin de mobiliser une partie des fonds propres des organismes de logement social pour favoriser le développement de l'offre locative sur les territoires tendus, au nom d'un principe de solidarité de l'ensemble du mouvement HLM. Dans les secteurs détendus, toutefois, les organismes ont également des besoins – de renouvellement urbain pour proposer une nouvelle offre attractive, de redimensionnement de leur offre compte tenu de la demande. Or leurs ressources financières sont fragilisées alors qu'ils doivent faire face au problème de l'amiante, installer des détecteurs automatiques de fumée, mettre leur patrimoine aux normes d'accessibilité et tenir compte de la fragilisation croissante des locataires qui conduit partout à une hausse des impayés.

Par quels moyens l'État-il pourrait accompagner les organismes de logement social dans une stratégie de recomposition de leur offre locative dans les secteurs détendus ? Il y va de l'aménagement des territoires, notamment en zone rurale.

Mme Frédérique Massat. Je m'associe aux propos de notre porte-parole de groupe, Audrey Linkenheld, et du rapporteur pour avis de notre commission, Daniel Goldberg.

Madame la ministre, pourrions-nous disposer d'un bilan du durcissement de la taxe sur les logements vacants, qui devait ramener des logements sur le marché ?

Je me félicite de l'extension du PTZ aux travaux de réhabilitation dans l'ancien, mais, comme Joël Giraud, j'espère que les critères de son attribution seront assouplis. Dans nos territoires ruraux, nombre de bâtiments et de

logements sont inoccupés parce qu'ils sont vétustes et que leur réhabilitation serait coûteuse. Du point de vue de la maîtrise du foncier, notamment pour l'usage agricole, n'est-il pas plus raisonnable de réhabiliter des logements dans les centres-bourgs que de construire à l'extérieur de nos communes ?

S'agissant enfin des donations de logements neufs et de terrains à bâtir, pouvez-vous apporter des précisions sur les dispositifs qui ont été évoqués et faire le point sur l'appel à manifestation d'intérêt en vue de la revitalisation des centres-bourgs, qui me semble devoir être lié à l'ouverture du PTZ à la réhabilitation dans l'ancien ?

Mme Hélène Geoffroy. Je me félicite que le Gouvernement se donne clairement pour objectif de poursuivre le développement du logement accompagné. Ce programme, qui se situe également dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, doit conserver l'ambition de mettre fin à la gestion saisonnière du dispositif d'hébergement d'urgence. Je me réjouis également de l'augmentation de 4,7 % des crédits destinés à l'hébergement d'urgence.

Plusieurs questions restent toutefois en suspens. C'est le cas de l'hébergement inconditionnel des demandeurs d'asile ou des déboutés du droit d'asile : nous n'en remettons évidemment pas en cause le principe, mais l'impossibilité juridique de reloger les familles concernées constitue un problème. On sait que la réforme du droit d'asile va venir en discussion, mais la question se pose du renforcement des centres d'hébergement d'urgence et des nuitées d'hôtel. Enfin, les places en CHRS mériteraient d'être développées, car ce sont celles qui favorisent le plus la réinsertion sociale. Les communes, en Île-de-France et dans toutes les métropoles, sont en première ligne pour répondre à la demande d'hébergement d'urgence.

Vous avez souligné, madame la ministre, que l'accès au logement était pour vous une priorité et insisté sur l'intérêt d'une approche territoriale transversale et mutualisée de l'intervention sociale. Le pilotage de cette politique suppose d'approfondir les outils de programmation territoriale de l'offre, à travers les diagnostics territoriaux dits à 360 degrés. Selon quel calendrier l'extension de ce dispositif, annoncée il y a quelques mois, sera-t-elle mise en œuvre et quelles conséquences en attend-on ?

M. Martial Saddier. À la suite de l'adoption de la loi de finances pour 2013, la majoration de la valeur locative applicable en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties a connu une hausse brutale, automatique et totalement disproportionnée, qui touchera par exemple soixante communes en Haute-Savoie à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'an dernier, la forte mobilisation des élus et des parlementaires avait permis d'obtenir le report d'une année de l'application de cette mesure ainsi que l'exonération des terrains exploités par un agriculteur. Ces derniers mois, voyant l'inquiétude et l'incompréhension des maires, que l'on transforme en employés du fisc en leur demandant d'envoyer aux services fiscaux la liste des terrains concernés, j'ai travaillé sur ce dossier avec plusieurs collègues, en particulier les députés de Haute-Savoie Virginie Duby-Muller et Lionel Tardy, et en lien avec vos services, madame la ministre. Nous tenons d'ailleurs à vous remercier de votre capacité d'écoute et des avancées que nous avons pu obtenir.

Saluons ainsi votre souhait de réviser le zonage. Toutefois, le calquer sur le zonage du logement intermédiaire en zones A et B1, comme vous nous avez indiqué vouloir le faire le 14 octobre, n'est pas satisfaisant. Dans les zones de montagne ou de littoral et dans les territoires frontaliers, le zonage A ne résout absolument pas le problème posé par la surtaxe foncière : de petits villages très ruraux, soumis à la loi montagne ou à la loi littoral, parfois aux deux, et éloignés des agglomérations, subiront fortement les effets de la disposition, qu'ils seront tenus de mettre en œuvre. Si les municipalités avaient su qu'elles seraient frappées d'une surtaxe foncière aussi injuste et inéquitable, jamais elles n'auraient souhaité être intégrées au zonage A.

Il est donc impératif de trouver rapidement une autre solution afin de ne pas pénaliser les territoires ruraux, de montagne, en zone littorale ou frontalière. Il faut également engager une réflexion sur le caractère obligatoire du forfait et envisager de permettre à nouveau aux conseils municipaux de délibérer en vue d'exonérer tout ou partie des terrains situés sur le territoire de la commune.

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ces différents points ? À quelle échéance le Gouvernement formulera-t-il ses propositions touchant le zonage ?

M. Michel Heinrich. Les aides à la pierre du programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » diminuent de 45 millions d'euros par rapport à 2014 et de 100 millions par rapport à 2012. Dans ces conditions, comment l'objectif présidentiel de 500 000 nouveaux logements par an, dont 150 000 logements sociaux, pourrait-il être tenu ?

À l'heure où les bailleurs sociaux doivent faire face à des contraintes et à des dépenses croissantes, en particulier à cause de l'amiante, alors même que les aides dont ils pourraient éventuellement bénéficier diminuent, les programmes de construction et de rénovation ne peuvent que ralentir, voire s'interrompre. Le désamiantage d'un T3 coûte 70 000 euros : à ce tarif, et sans incitation financière, le bailleur n'hésitera pas longtemps entre rénovation et fermeture de l'appartement. Les fonds propres des organismes ne peuvent continuer de supporter à eux seuls cette hausse permanente de charges. Il en va de même des constructeurs privés. Le Gouvernement contribue ainsi à la dégradation du secteur du BTP.

Madame la ministre, pensez-vous vraiment pouvoir atteindre vos objectifs en matière de construction de logements ?

Mme Véronique Louwagie. C'est sur l'égalité des territoires que j'aimerais vous interroger, madame la ministre.

Il est aujourd'hui très difficile de développer des logements en zone rurale, dans nos petites communes de quarante à 250 habitants. Vous souhaitez relancer et amplifier le plan de construction en le dotant d'une déclinaison territoriale, mais vous indiquez que les inégalités persistent. Or, comme l'a rappelé ma collègue Isabelle Le Callennec, l'extension du PTZ dans l'ancien sera en réalité limitée.

La faible densité de population des territoires ruraux et leur enclavement y complique la mise en œuvre d'initiatives et de projets. Certaines formalités liées à des travaux d'extension de constructions existantes ont été simplifiées ; ainsi, la surface en deçà de laquelle le permis de construire n'est pas obligatoire a été portée de vingt à quarante mètres carrés en

zone urbaine. Mais, en zone rurale, il existe des situations compliquées qui, en bordure de certaines agglomérations, font obstacle au développement des territoires. Par quelles mesures concrètes serait-il possible de remédier à cet état de fait ?

La réforme du régime d'imposition des plus-values immobilières réalisées lors de la cession de terrains à bâtir risque de ne profiter qu'aux territoires urbains. Quelles dispositions pourraient bénéficier aux territoires ruraux ?

Plus généralement, comment comptez-vous corriger les inégalités de développement dont souffrent ces territoires ?

Mme Jacqueline Maquet. On peut se réjouir du choix dont témoigne ce budget concernant les aides personnelles au logement, conforme à son objectif prioritaire : aider les ménages aux revenus les plus modestes à accéder à un logement et à s'y maintenir. Le volume total des prestations d'aide au logement atteint 18 milliards d'euros. Le budget de l'État consacré aux aides personnelles au logement – APL et allocation de logement sociale –, par l'intermédiaire du Fonds national d'aide au logement, s'établit à plus de 10 milliards d'euros, soit une hausse de 5,9 milliards par rapport à 2014.

Il semble, en revanche, nécessaire de modifier les règles de versement de l'APL. Celle-ci constituant une aide pour se loger, le fait de la suspendre ou de la supprimer pour impayés de loyer accroît considérablement la dette du ménage et rend aléatoire l'éventualité d'un plan d'apurement réaliste, donc d'un maintien dans les lieux ou d'un relogement.

Pour prévenir les expulsions locatives des ménages de bonne foi – j'y insiste –, avec l'accord du bailleur et sous réserve que les conditions requises pour l'accompagnement des ménages soient réunies, l'APL pourrait être maintenue, à tous les stades de la procédure engagée pour impayés de loyer et, le cas échéant, jusqu'au départ effectif du locataire.

M. Lionel Tardy. S'agissant du programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », je me pose malheureusement les mêmes questions que l'année dernière.

Pourquoi les crédits de l'action « Soutien à l'accession à la propriété » continuent-ils de baisser, année après année ? L'accession à la propriété, au-delà de la seule accession sociale, doit être soutenue ; je regrette ce qui ressemble à un abandon progressif de cet objectif majeur.

Des actions de communication sur la loi ALUR sont prévues : lesquelles, et surtout pour quoi faire, quand on sait ce qui reste de cette loi ? Ne vaudrait-il pas mieux concentrer ces crédits sur le financement du « plan de relance pour la construction » ou du PTZ ?

La question de la majoration de la taxe sur le foncier non bâti, que nous aurons à étudier en examinant les articles non rattachés, n'est pas réglée. Appliquée comme prévu, c'est-à-dire sans discernement, abstraction faite des enjeux locaux, cette disposition sera contre-productive. Avec mes collègues Martial Saddier et Virginie Duby-Muller, nous ne cessons de le dire depuis plus d'un an. L'annexe budgétaire ne fait pas état de la mesure, et pour cause : si celle-ci n'était pas rectifiée d'ici à la fin de l'année, elle contredirait vos ambitions affichées, et l'incompréhension n'en serait que plus grande.

M. Gilles Lurton. S'agissant du programme 177, « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables », je m'inquiète du nombre d'enfants qui ont sombré dans la pauvreté à cause de la crise économique. Cette situation, qui n'est pas nécessairement nouvelle, existe dans tous les pays riches. Mais, en France, le taux de pauvreté des moins de dix-huit ans a augmenté de trois points entre 2008 et 2012, ce qui représente 440 000 nouveaux enfants pauvres, selon un récent rapport de l'UNICEF.

Pour aider ces enfants dont la récession a affecté la vie sous bien des aspects – l'alimentation, l'éducation, les soins et, surtout le logement –, les associations doivent s'adapter : aménager leur structure pour répondre aux besoins des mamans d'enfants en bas âge, ajuster les denrées qu'elles distribuent, en recueillir davantage destinées à la croissance, prévoir des espaces et des bénévoles dédiés à l'éducation.

Cette situation qui risque de perdurer et de s'aggraver appelle une action gouvernementale déterminée. Madame la ministre, que compte faire le Gouvernement dans ce domaine, au nom de la protection de l'enfance, sacrée dans notre pays ?

Par ailleurs, le rapport de Daniel Goldberg mentionne des aides financières pour les investisseurs qui réaliseraient de nouvelles opérations immobilières sur des terrains bâtis désaffectés, alors que le PLF ne les prévoit que pour des terrains nus et que nos amendements tendant à en étendre le bénéfice aux terrains bâtis ont été refusés en première lecture par le ministre du budget. J'aimerais que nous y revenions, madame la ministre.

M. Philippe Gomes. Dans les territoires ultramarins, il est indispensable de proposer des logements intermédiaires, dont les loyers sont inférieurs de 20 % à ceux habituellement pratiqués : ils sont principalement destinés aux classes moyennes, dont les revenus sont trop élevés pour prétendre à un logement social et trop faibles pour accéder au marché privé. Lorsque ces logements font défaut, cette situation soumet nos compatriotes à une double peine. Or, nous vivons une véritable Bérézina de la production, qui a été divisée par quatre à dix outre-mer. C'est l'équilibre même de la vie dans nos cités qui en est, en définitive, affecté.

Il est indispensable de remédier à cette carence, identifiée depuis plusieurs années. Or les moyens que mobilise aujourd'hui l'État à cette fin sont insuffisants. Certes, le PLF majore en fonction de la durée de détention le taux de l'avantage fiscal bénéficiant à l'investissement locatif intermédiaire. Mais ces leviers ne peuvent pas produire leurs effets, car le plafond de 10 000 euros est dissuasif. Madame la ministre, le logement intermédiaire doit retrouver droit de cité dans nos territoires.

M. Jean-Louis Dumont. Madame la ministre, vous avez souligné la mobilisation soutenue des organismes HLM, en particulier des bailleurs sociaux, qui doivent répondre aux besoins de production, de réhabilitation, de mise aux normes et d'économies d'énergie.

Mais cette mobilisation est fragile, du fait de la gestion des fonds de la Caisse de garantie du logement locatif social par la direction du Trésor en particulier. Ainsi, la Cour des comptes a fortement dénoncé des provisionnements inutiles qui ont gonflé du jour au lendemain les fonds propres de la Caisse alors même que ceux qui avaient mené ces opérations refusaient leur garantie aux organismes. Cela concerne surtout les groupes d'entreprises sociales pour l'habitat

(ESH). Parallèlement, on nous refusait toute innovation et toute recherche, même si le fonds d'innovation vient enfin d'être réinstallé. Je renvoie mes collègues à la lecture du « bleu » budgétaire où tout est expliqué: on refuse des dossiers et on met de l'argent de côté, de sorte que l'on disposera en fin d'année d'excédents qui passeront par la ligne budgétaire dite de péréquation pour aller alimenter on ne sait qui, on ne sait quoi – passe encore quand cet argent sert au logement locatif social ou à l'accession à la propriété.

Le problème de l'amiante, évoqué par plusieurs collègues, est pris au sérieux par le mouvement HLM, qui vous a sollicitée, après le Premier ministre et son prédécesseur, pour qu'une mission interministérielle sur le sujet soit constituée. Vous en avez accepté le principe et vous avez engagé la réflexion, ce dont je vous remercie.

Par ailleurs, et puisque le Conseil immobilier de l'État a suggéré que l'ANAH déménage de ses locaux actuels, sachez que, de l'autre côté du périphérique, on trouve des biens à louer à des prix très avantageux, mis aux dernières normes et dans lesquels on peut travailler tout à fait agréablement!

Enfin, l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) va nous coûter de l'argent, comme l'évolution du Service national d'enregistrement (SNE). Madame la ministre, que ne profitez-vous du renouvellement de la gouvernance de la CGLLS pour faire en sorte que cette caisse soit enfin gérée rigoureusement? Il s'agit de l'argent des locataires!

M. Jean-Luc Reitzer. Selon la Fédération du bâtiment, entre 2013 et 2014, les autorisations de construction ont diminué, dans mon département du Haut-Rhin, de 24 % dans l'individuel et de 45 % dans le collectif, et ce en dépit de taux d'intérêt bancaires historiquement bas. Si le plan de relance annoncé par le Gouvernement pour soutenir l'activité est un signe encourageant pour la profession, beaucoup craignent qu'il ne soit pas suffisant. Aussi, la Fédération française du bâtiment propose-t-elle la réouverture sur l'ensemble du territoire national du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) tel qu'il existait en 2011. Que pensez-vous de cette proposition? Envisagez-vous de prendre de nouvelles mesures pour relancer l'activité des entreprises du bâtiment, qui souffrent particulièrement de la situation actuelle?

M. Patrice Verchère. Force est de constater que l'accession sociale à la propriété et, de manière générale, la construction de logements sont en panne dans notre pays. Dès lors, l'objectif de 500 000 logements produits par an affiché par le Président de la République ne sera jamais tenu, à l'instar de nombre de ses promesses. Dorénavant, le PTZ+ devrait être l'outil privilégié pour faciliter l'accès à la propriété dans le neuf, tandis que les APL Accession seront ciblées sur la sécurisation des emprunteurs pendant la période de remboursement du prêt. Ainsi, elles ne seront plus versées qu'en cas de baisse de plus de 30 % des revenus tels qu'ils ont été évalués à la date de signature du contrat de location-accession ou de prêt immobilier, et non plus à la souscription du crédit.

Or, selon le journal *Les Échos*, cette quasi-suppression de l'APL Accession pourrait exclure du marché de nombreux emprunteurs modestes, qui n'auront plus la possibilité de trouver un financement sans cette aide, leur taux d'endettement devenant trop important. La Fédération française des constructeurs de maisons individuelles, quant à elle, estime

qu'il faut éviter à tout prix cette modification qui pourrait empêcher 10 000 à 23 000 ménages modestes d'accéder à la propriété, détruire jusqu'à 41 580 emplois à raison de 1,8 emploi par logement manquant, et faire perdre aux collectivités près de 231 millions d'euros de taxe foncière.

Madame la ministre, avez-vous réalisé une étude d'impact afin d'évaluer les conséquences de l'article 52 du projet de loi de finances pour 2015?

M. Jean-Philippe Nilor. La construction de logements sociaux s'est fortement développée en outre-mer entre les années 70 et les années 90. Aujourd'hui, le parc locatif social, vétuste et en deçà des normes de confort standard, nécessite une ample réhabilitation. Les organismes de logement social ont ainsi un besoin criant de financements pour le seul maintien de leur parc aux normes légales, sinon de décence, alors que la demande de logements sociaux neufs explose.

Ces organismes sont soumis à de lourdes exigences: remise aux normes techniques des logements anciens des postes électricité, eau, équipements sanitaires; désamiantage, qui souffre de surcoûts considérables par rapport à la métropole du fait de l'insularité et de l'absence de filière locale de désamiantage et de traitement des déchets d'amiante; confortement sismique, indispensable dans les zones sujettes à ce risque, alors que les crédits mobilisés dans le cadre du plan séisme Antilles et orientés en priorité vers les bâtiments publics, ne permettent pas de couvrir tous les besoins du parc social; amélioration des performances de confort climatique et énergétique du logement, notamment à travers l'installation de chauffe-eau solaires et d'isolation; traitement des dégradations occasionnées sur le bâti par les catastrophes naturelles anciennes ou plus récentes, inhérentes aux climats tropicaux humides – cyclones, séismes, inondations, algues sargasses.

Le nombre de logements sociaux insalubres ne cesse de croître dans nos territoires. Il est donc crucial de prendre des mesures de réhabilitation du parc social ancien à la hauteur des enjeux auxquels sont confrontés les outre-mer. Aussi, je vous demande, madame la ministre, si vous entendez rendre les opérations de rénovation du parc de logement social en outre-mer éligible au crédit d'impôt transition énergétique voté en loi de finances 2014, notamment pour les opérations de désamiantage. Sachez que très nombreux sont les parlementaires ultramarins qui soutiennent cette proposition!

M. Yves Foulon. Force est de constater que la promesse de construire 500 000 logements par an n'est pas tenue. Bien que plusieurs lois aient été votées depuis le mois de juillet 2012, le secteur de l'immobilier s'effondre, au point que ses représentants manifestent devant notre assemblée.

Je parlerai ici du logement saisonnier, un aspect de la problématique du logement rarement abordé. La pénurie de logements est un problème permanent pour les travailleurs saisonniers du tourisme: leur situation sociale ainsi que les contraintes professionnelles spécifiques liées à l'activité touristique sont, la plupart du temps, incompatibles avec les conditions de ressources, la caution ou le délai de préavis exigés des bailleurs. Quant au logement social, ils en sont écartés du fait des conditions d'accessibilité. Diverses mesures ont été évoquées, telles que l'instauration d'une défiscalisation au bénéfice des particuliers ou des employeurs ou la comptabilisation des logements saisonniers dans les quotas de logements sociaux afin d'encourager les communes à vocation touristique à répondre aux besoins d'une catégorie

socioprofessionnelle qui réclame des solutions. En attendant que ces dispositifs soient éventuellement discutés, pensez-vous assouplir les critères d'accessibilité du programme 109, « Aide à l'accès au logement », pour les travailleurs saisonniers ?

Mme Gisèle Biémouret. Ma question relaie les inquiétudes du Conseil national de lutte contre l'exclusion, dont je suis membre en tant que représentante de l'Assemblée nationale. Elle a trait à l'hébergement d'urgence et à la publication récente des résultats de l'enquête « Enfants et familles sans logement en Île-de-France » (ENFAMS), réalisée par le Samu social de Paris. L'état des lieux dramatiquement inquiétant qu'elle dresse – 86 % des familles hébergées sont en insécurité alimentaire, plus d'une famille sur cinq sans aucune ressource financière et 10 % des enfants de six à douze ans non scolarisés – révèle que l'hébergement au long cours des familles à l'hôtel est coûteux, non seulement pour les finances publiques, mais également pour ces familles que tout éloigne de l'intégration et de l'insertion.

Aussi, je salue l'effort important, après ceux qu'il a consentis en 2013 et 2014, réalisé par le Gouvernement, qui tient compte de ces tensions en augmentant les crédits du programme 177, portés à 389 millions d'euros. Néanmoins, l'hébergement d'urgence continue à être fortement sollicité et ne peut répondre à toutes les demandes, d'où des situations humaines insoutenables. Le collectif Les morts de la rue, auquel appartient le Secours catholique, s'alarme ainsi de l'augmentation du nombre des mineurs décédés : quinze en 2013, contre trois en 2012, avec une moyenne d'âge de quatre ans.

L'enquête du Samu social a le mérite de souligner la nécessité de trouver des solutions moins coûteuses, en revoquant profondément la politique nationale d'hébergement et d'accompagnement de ces familles, mais aussi d'articuler les politiques d'hébergement et l'accueil des migrants, notamment dans les zones tendues. Que pensez-vous de la demande des associations qui souhaitent un plan d'action interministériel et une conférence de consensus pour qu'une réelle impulsion soit donnée à la mise en œuvre de ces solutions ?

M. Daniel Fasquelle. Nous avons mis en garde le Gouvernement contre la loi ALUR, dont nous savions qu'elle bloquerait le marché immobilier. Las ! il n'a pas voulu nous entendre. Finalement, Manuel Valls lui-même a reconnu qu'il s'agissait d'une mauvaise loi. Dès lors, plutôt que de tenter, sous couvert de simplification, de corriger ce texte à la marge, ayez le courage, madame la ministre, de le remettre à plat et de le réécrire entièrement – cette fois en étant à l'écoute des professionnels !

Par ailleurs, si l'on a fait un premier pas dans la lutte contre les recours abusifs – une des rares mesures du texte de Mme Duflot que j'avais soutenues –, ces recours sont encore trop nombreux et les délais d'examen par les tribunaux beaucoup trop longs. Ainsi tout projet peut voir sa réalisation repoussée de trois ou cinq ans, simplement parce que quelques fantaisistes ont décidé de créer une association et de déposer un recours. De telles pratiques freinent le développement de l'activité économique dans notre pays.

Enfin, je me fais le porte-parole de ceux qui craignent que l'on ne ferme des sous-préfectures dans les territoires ruraux ; je sais que FO a récemment tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Pouvez-vous vous faire l'écho de nos inquiétudes

auprès du ministre de l'intérieur ? Nous avons besoin, dans les territoires ruraux plus qu'ailleurs, des services de l'État et des sous-préfectures.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Plusieurs orateurs, notamment Mme Éricka Bareigts, m'ont interrogée sur l'adaptation du dispositif d'investissement locatif aux collectivités d'outre-mer. L'extension de ce dispositif a été adoptée par amendement lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2015, car le Gouvernement n'avait pu mener la consultation obligatoire avant le dépôt du projet de loi. Certains d'entre vous ont proposé que le dispositif soit intégré dans le plafond de 18 000 euros des niches fiscales outre-mer. Toutefois, leurs amendements n'ont pas été votés, le Gouvernement s'y étant déclaré défavorable. Mon collègue secrétaire d'État au budget a, en effet, indiqué que la diminution du taux de la réduction d'impôt serait susceptible de réduire l'attractivité du dispositif, mais il s'est dit ouvert à une réflexion sur la modulation de la durée.

Monsieur Nilor, vous avez évoqué l'application du CITE aux territoires ultramarins. Il est, en effet, pertinent d'ajouter à la liste des travaux éligibles à ce dispositif l'installation de certains équipements, notamment pour le confort d'été ; il conviendrait de définir par voie réglementaire des critères techniques spécifiques. Ce point est en discussion avec la ministre de l'écologie en vue du dépôt d'amendements en ce sens. En tout cas, mon ministère est sensible à votre proposition.

Plusieurs d'entre vous sont revenus sur la question des APL Accession. Celles-ci, je le répète, sont transformées en un dispositif de sécurisation des emprunteurs contre les accidents de la vie, ce qui représente une économie de 19 millions en 2015. Je précise que cette transformation ne remet pas en cause les droits déjà ouverts. En outre, l'accession à la propriété dans le neuf a été renforcée au 1^{er} octobre par l'extension du prêt à taux zéro, qui devient ainsi l'outil privilégié pour favoriser l'accession sociale à la propriété.

Dominique Orliac m'a interrogée sur les CHRS. Pour 2015, l'enveloppe qui leur est consacrée est stable par rapport à la loi de finances initiale de 2014 ; elle s'élève à 623 millions d'euros. L'objectif est d'étendre à moyen terme le statut de CHRS à d'autres dispositifs d'hébergement d'urgence.

Plusieurs questions ont porté sur le financement de l'ANAH. Le plan de relance pour le logement que j'ai présenté le 29 août aux côtés du Premier ministre a acté le renforcement du budget de l'Agence. Il s'agit d'assurer le financement de 50 000 projets de travaux de rénovation énergétique supplémentaires. Cet objectif s'est traduit par l'engagement de 68 millions d'euros supplémentaires lors du dernier conseil d'administration de l'ANAH, qui s'est tenu le 7 octobre. Ainsi, pour 2014, 80 % des demandes faites dans le cadre du programme Habiter Mieux, qu'a notamment évoqué M. Benoit, seront satisfaites au niveau national. Je précise que, pour 2015, l'Agence percevra de nouvelles ressources issues du produit de la taxe sur les logements vacants, d'une contribution exceptionnelle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et d'Action Logement à hauteur de 50 millions. S'agissant de la proposition de M. Benoit d'appliquer un taux de TVA à 5,5 % sur le logement, j'ai déjà eu l'occasion de dire que le coût d'une telle mesure serait beaucoup trop important compte tenu des contraintes qui pèsent sur nos finances publiques. Toutefois,

nous avons mis en œuvre un certain nombre de dispositifs fiscaux visant à relancer la construction et à soutenir la production de logements sociaux.

M. Serville et M. Nilor sont revenus sur le financement des logements sociaux en outre-mer. Le Gouvernement a bien conscience des difficultés spécifiques que rencontrent les territoires ultramarins en la matière : la rareté et le coût du foncier rendent les efforts nécessaires pour répondre aux besoins importants de leurs habitants plus complexes. C'est pourquoi nous avons souhaité maintenir l'engagement dans le projet de loi de finances pour 2015. Je rappelle que les aides de l'État en faveur du logement locatif social outre-mer émergent sur la ligne budgétaire unique, qui subventionne ainsi la construction de logements locatifs sociaux et très sociaux. Des prêts de la Caisse des dépôts viennent compléter ces financements, de sorte que le montant des subventions est plus important outre-mer qu'en métropole : il s'élève à environ 115 millions d'euros par an, ce qui correspond à la production de 6 000 logements sociaux.

En ce qui concerne l'opération d'intérêt national en Guyane, une intervention de l'État se justifie au regard des moyens financiers d'ingénierie exceptionnels à mettre en œuvre pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux. Les élus du territoire partagent ce constat et sont favorables en grande majorité à une telle opération. La préparation du contrat de plan État-région 2014-2020 constitue un cadre adapté à cette négociation.

Mme Le Callennec m'a interrogée sur le report des exigences RGE. La qualification RGE est un gage de qualité pour les entreprises comme pour les ménages qui font appel à ces entreprises. Les objectifs en matière de rénovation énergétique fixés par la loi relative à la transition énergétique vont accentuer la demande auprès des artisans et des entreprises. Aussi, la montée en charge du dispositif de formation a-t-elle bien été envisagée et financée. La ministre de l'écologie et moi-même venons d'être saisis par les professionnels de la question des délais de formation et de propositions d'adaptation provisoire des exigences actuelles du dispositif RGE. Nous allons analyser ces propositions afin de voir s'il y a lieu de mettre en place un régime transitoire concernant la certification. L'expertise est en cours ; je ne peux donc être plus précise pour le moment.

M. Verchère ayant fait référence à un article des *Échos* consacré à la hausse de la fiscalité immobilière en France, je rappelle tout d'abord que la politique du logement est beaucoup plus redistributive en France que dans les autres pays concernés par l'étude citée ; je pense notamment aux recettes de TVA qui permettent de financer les aides au logement, au prêt à taux zéro, aux subventions à la construction de logement social, aux réductions d'impôt pour le logement intermédiaire et aux projets de rénovation urbaine. Ensuite, le taux théorique de TVA mentionné dans le rapport remis à la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) n'est pas le taux moyen réellement pratiqué. Il est ainsi réduit de 20 % à 5,5 % pour les logements sociaux et l'accession sociale dans les 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville et à 10 % pour le logement intermédiaire dans les zones tendues ; en outre, les constructions neuves sont exonérées de taxe foncière pendant deux ans, le logement intermédiaire pendant vingt ans et les logements sociaux pendant vingt-cinq ans.

Mme Louwagie m'a interrogée sur l'instruction du Gouvernement du 3 septembre relative aux missions de la filière Application du droit des sols (ADS), qui présente les conditions du transfert de la responsabilité de l'instruction au 1^{er} juillet 2015. Cette instruction prévoit des mesures d'accompagnement et la possibilité de conclure avec la Direction départementale des territoires (DDT) un accord pour réaliser ce transfert à la date prévue. En outre, le nouveau Conseil aux territoires doit contribuer à la constitution de la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales, en particulier dans les territoires ruraux, en manque d'ingénierie, et dans les territoires où l'aménagement est particulièrement complexe, y compris en zone urbaine.

S'agissant, monsieur Mathis, des besoins des organismes HLM en zone détendue, le pacte « Agenda HLM 2015-2018 » conclu lors du congrès HLM en septembre dernier prévoit une mutualisation importante, qui doit permettre de soutenir non seulement la production en zone tendue mais aussi les opérations de réhabilitation et de restructuration lourdes, lesquelles peuvent se situer dans des zones détendues. Ce sujet me tient d'autant plus à cœur que je n'oublie pas que je suis élue d'un territoire situé en zone non tendue.

Madame Massat, la taxe sur les logements vacants (TLV), qui est l'un des moyens permettant de remettre sur le marché des logements inoccupés, abondera également, cette année, le budget de l'ANAH. Le zonage, qui a été actualisé en mai 2013, ne devrait pas être modifié dans l'immédiat. En revanche, j'examinerai une modification du zonage de la majoration de taxe foncière sur les terrains constructibles qui s'appuiera notamment sur celui de la TLV. Je sais que vos collègues élus de la montagne, notamment de Haute-Savoie, y sont particulièrement sensibles.

Par ailleurs, je rappelle la création d'une exonération exceptionnelle de 100 000 euros pour les donations de terrains effectuées jusqu'à la fin 2015, à condition qu'ils soient ultérieurement construits, et d'une exonération similaire pour les donations de logements neufs dont les permis seront déposés entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2015.

S'agissant de l'appel à manifestation d'intérêt concernant les centres-bourgs, je précise qu'il avait été indiqué dès le départ que, sur les 300 communes qui pouvaient se porter candidates à cette expérimentation, cinquante seulement seraient retenues. Je comprends la déception de celles qui ne le seront pas mais, outre que l'objectif de cette expérimentation est la généralisation du dispositif, je rappelle qu'elles continueront à être accompagnées et soutenues selon les critères de droit commun. En tout état de cause, la sélection sera difficile, compte tenu de la qualité des dossiers présentés par les communes et les intercommunalités, dont je veux saluer l'implication. Nous aurons l'occasion d'y revenir demain, lors de l'examen des crédits de la mission « Politique des territoires ».

Mme Geoffroy m'a interrogée sur l'impact de la réforme de l'asile sur le dispositif d'hébergement généraliste qui est, en effet, amené à prendre en charge les demandeurs et déboutés du droit d'asile. Si la pression exercée par ces publics sur ce dispositif est difficile à mesurer, de nombreuses remontées d'informations font état de l'importance de la prise en charge des déboutés. On estime à environ 20 % la part du public accueilli dans les centres d'hébergement qui relève de la demande d'asile, demandeurs et déboutés. Selon le ministre de l'intérieur, la réforme devrait permettre, en accélérant le traitement des demandes, de réduire le temps d'incertitude

lié à la durée de l'instruction des dossiers. Devrait en résulter une diminution globale du flux des demandes d'asile, et donc une réduction du nombre des déboutés dont l'impact se fera sentir sur l'hébergement généraliste.

Dans un premier temps, il convient d'organiser une bonne articulation des programmes 177 et 303 ainsi que la répartition des places généralistes et spécialisées, afin que la prise en charge des demandeurs primo-arrivants ne soit plus assurée par le programme 177. Dans un second temps, le programme 303 prendra en charge non seulement les demandeurs d'asile mais également les déboutés du droit d'asile. La mise en œuvre de la réforme devrait permettre, à terme, de faire diminuer la pression sur le dispositif d'hébergement d'urgence, grâce notamment à un raccourcissement des délais d'instruction. Cependant, l'effet de la réforme sur le volume de demandeurs d'asile est, à ce jour, impossible à quantifier.

MM. Saddier et Tardy m'ont interrogée sur la taxe foncière des propriétés non bâties. Je sais que la Haute-Savoie est particulièrement concernée. J'ai déjà indiqué que, par mesure de simplification et de cohérence, le zonage serait révisé dans le collectif budgétaire de fin d'année. Le dispositif sera recentré sur la zone A, qui vient d'être mise à jour le 1^{er} octobre. Il s'agit d'identifier les zones tendues au niveau de la commune, et non de l'agglomération. Grâce à cette modification, le nombre des communes concernées par la majoration automatique passera de 1 151 à 618 en 2015. Les demandes des députés de Haute-Savoie ont donc été entendues.

Monsieur Lurton, madame Biémouret, l'objectif d'une diminution du nombre des nuitées hôtelières afin d'assurer l'accueil décent des personnes concernées est particulièrement difficile à atteindre, en raison d'une demande extrêmement forte et de la situation administrative complexe des familles. C'est pourquoi j'ai souhaité que soit menée, dans le cadre du groupe de travail de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL), une expérimentation sur trois territoires connaissant de faibles tensions sur l'hébergement afin de les accompagner dans la mise en œuvre des orientations prioritaires, au premier rang desquelles la fin du recours aux nuitées hôtelières. J'ai, par ailleurs, demandé au préfet de la région Île-de-France, particulièrement concernée par l'hébergement d'urgence, de me présenter un plan d'action en matière de résorption des nuitées hôtelières. Ce plan, en cours d'élaboration, comportera des mesures concrètes, tant en termes d'accompagnement social et d'amélioration de la vie à l'hôtel qu'en termes de développement de solutions alternatives telles que l'amplification du dispositif d'intermédiation locative, l'expérimentation du rachat de certains hôtels sociaux, la mobilisation d'appartements partagés ou des capacités des résidences sociales. L'enquête du Samu social, parue en octobre, confirme en effet la pauvreté croissante des familles logées à l'hôtel.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué les aides à la pierre. Les aides financières à la construction de logements sociaux sont essentielles pour maintenir un niveau élevé de production qui réponde aux besoins des territoires. Elles permettent *in fine* la modération des loyers. La capacité d'engagement est donc stabilisée à 400 millions d'euros en 2015.

M. Heinrich et M. Dumont sont revenus sur la problématique de l'amiante, qui induit des surcoûts dans les travaux de réhabilitation, et nécessite la mise en œuvre d'un plan

d'action interministériel. La volonté du Gouvernement est d'engager la rénovation énergétique massive de notre parc de logements. Or réhabiliter ainsi l'existant impose une prise en compte renforcée de la présence d'amiante. Les surcoûts liés à celle-ci sont estimés à 2,3 milliards d'euros. Aussi une mobilisation est-elle indispensable, dont témoigne la feuille de route interministérielle. Le programme de recherche et développement mis en place pour diminuer les coûts de gestion de l'amiante lors de la réalisation de travaux sera financé par le fonds d'assurance des risques de construction à hauteur de 20 millions d'euros. En outre, il est proposé que l'éco-prêt logement social (éco-PLS), consenti par la Caisse des dépôts aux bailleurs sociaux pour la rénovation énergétique de leurs logements soit étendu à la gestion de l'amiante lors de la réalisation de travaux. Nous avons d'ailleurs, monsieur Dumont, longuement discuté ensemble de ce sujet, et je veux vous remercier pour votre implication dans le domaine du logement social.

Mme Maquet a évoqué le maintien des APL en cas d'impayés de loyer afin d'éviter d'augmenter la dette des personnes concernées. C'est un point essentiel, qui a été relevé dans un récent rapport relatif à la prévention des expulsions. La prise en compte des impayés le plus en amont possible pour les ménages de bonne foi pourrait s'accompagner du maintien de ces aides – j'ai demandé à mes services d'étudier la question. Mais cela suppose un accompagnement social renforcé et déclenché très rapidement, préoccupation qui est, du reste, au cœur de la politique que je souhaite mener dans ce domaine. Le rapport étant en cours d'analyse par mes services, nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. Philippe Gomes est revenu sur les terrains bâtis non affectés. Le Gouvernement est favorable à l'amendement présenté par M. Goldberg visant à étendre l'abattement exceptionnel de 30 % sur les opérations de démolition-reconstruction. Néanmoins, le secrétaire d'État au budget n'a pu donner un avis favorable à cet amendement, qui a cependant été adopté, car il permet de cumuler temporairement cet abattement avec celui de 25 % en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Nous devons donc parvenir à une rédaction qui respecte l'objectif poursuivi sans créer d'effet d'aubaine.

M. Jean-Louis Dumont a évoqué plusieurs objectifs, que nous partageons, en matière de logement locatif social, notamment en ce qui concerne les PLAI. Avec la nouvelle agence de contrôle des organismes HLM, dont les missions seront plus étendues que celles de la Mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS) et de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC) réunies, le Gouvernement se dotera, dès le 1^{er} janvier 2015, d'un outil efficace pour contrôler les organismes, gérer les suites à donner et produire des statistiques afin d'améliorer la connaissance du secteur. Quant à la Caisse de garantie du logement locatif social, un décret d'application de la loi ALUR doit être pris au début de l'année prochaine pour revoir la composition de son conseil d'administration.

Monsieur Fasquelle, nous devons tout mettre en œuvre pour relancer la construction et agir avec pragmatisme afin de redonner confiance aux ménages et aux investisseurs. Tel est l'objet des plans de relance successifs que nous avons élaborés. Certaines dispositions ont pu susciter de l'inquiétude ou de l'attentisme, mais il ne faut pas céder à la tentation de la posture : que ce soit en matière de copropriétés dégradées, de transparence dans l'attribution des logements sociaux ou de

lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, la loi ALUR comporte de nombreuses mesures très utiles qu'il convient d'appliquer le plus rapidement possible.

Par ailleurs, les recours abusifs sont clairement identifiés comme un facteur de blocage des projets. C'est pourquoi nous avons déjà pris des mesures concrètes en la matière dans l'ordonnance de 2013, qui limite les droits d'agir et, surtout, permet d'expérimenter, dans les zones tendues, une procédure dans laquelle le tribunal administratif juge en premier et dernier ressort, ce qui permet un gain de temps considérable. Dans le cadre de la mission conduite par le préfet Duport sur la simplification des procédures en matière d'urbanisme, de nouvelles mesures sont à l'étude pour poursuivre la limitation des possibilités de contentieux abusifs et lutter contre les recours abusifs. Ce rapport me sera remis à la fin de l'année et nous pourrons en débattre.

M. Yves Foulon m'a interrogée sur le logement des travailleurs saisonniers. Compte tenu du manque de logements sociaux et du coût important des allocations logement, la comptabilisation des logements saisonniers dans les logements sociaux ne peut pas être encore à l'ordre du jour. Il convient d'abord de remplir nos objectifs en matière de production de logements sociaux, de soutien des collectivités locales qui s'engagent et d'application de la loi SRU. Il pourrait cependant être opportun de travailler avec les collectivités concernées, qu'elles se trouvent dans une région touristique ou dans une zone agricole, pour élaborer des réponses locales spécifiques et adaptées, comme j'avais commencé à le faire lorsque j'étais en charge de la politique du tourisme.

M. Dominique Baert, président. Il est regrettable que plusieurs députés qui ont interrogé Mme la ministre ne soient plus là pour écouter ses réponses. En revanche, trois de nos collègues viennent de nous rejoindre et souhaitent poser de brèves questions.

M. Jean-Luc Reitzer. Quant à moi, monsieur le président, je suis présent et je n'ai pas eu de réponse à ma question sur le PTZ+ !

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Il me semble avoir déjà répondu sur ce point. La Fédération française du bâtiment demandait un remboursement différé allongé. Dans les annonces que nous avons faites au mois d'août, nous avons pris en compte cette demande, qui est donc satisfaite.

Mme Annie Genevard. Madame la ministre, les assemblées générales de nombreuses associations départementales des maires ruraux se tiennent actuellement. Vous savez, pour connaître le président de leur association nationale, l'aspiration légitime de leurs représentants à ce que ces territoires, dont le géographe Christophe Guilluy a bien montré combien ils se sentent abandonnés, soient pris en compte de manière juste et équitable. S'agissant des centres-bourgs, quelle exploitation envisagez-vous de faire des conclusions des travaux conduits par le commissariat général à l'égalité des territoires ?

M. Marc Goua. Tout d'abord, la transformation de l'APL Accession, qui favorise la socialisation d'une partie de nos compatriotes, serait une erreur à l'heure où nous souhaitons redonner confiance à ces derniers. Ensuite, madame la ministre, j'appelle votre attention sur le fait que l'ANAH sera en rupture de financement en 2015 s'agissant de l'aide à la rénovation thermique, qui est pourtant un des fers de lance de notre politique. Enfin, la Caisse des dépôts intervient dans le secteur du logement intermédiaire ; j'espère que les opérations démarreront rapidement et qu'elles permettront de compléter le dispositif.

M. Jean-Louis Gagnaire. À mon tour, je veux revenir sur l'article 52. L'avis rendu par le rapporteur est très précautionneux, mais il soulève de véritables problèmes. J'appelle votre attention, madame la ministre, sur les effets que pourrait produire la suppression des APL pour les primo-accédants. L'économie qu'on en attend n'est pas avérée ; en tout cas, elle n'est pas substantielle au regard des dépenses consacrées au logement, d'autant que le contournement fiscal est une matière qui suscite une belle inventivité dans notre pays. Par ailleurs, le système est très fragile et sensible aux effets psychologiques. Les banquiers de mon département ont tenté de proposer la gratuité de la garantie en cas de perte d'emploi. Eh bien, le nombre d'emprunteurs n'a pas augmenté d'un iota, alors que les taux d'emprunt sont très bas et que les prix ont baissé ! Il faut donc envisager avec précaution toute mesure susceptible de déstabiliser le système. Enfin, je n'ai pas entendu votre réponse à la question portant sur les locataires accédants.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Madame Genevard, nous débattons demain de la politique de la ruralité, dans le cadre de l'examen des crédits de la mission « Politique des territoires ». J'ai participé au congrès des maires ruraux et nous avons lancé les assises des ruralités. Quant à la question sur les centres-bourgs, j'y ai répondu tout à l'heure.

S'agissant de l'APL Accession, j'ai indiqué que le Gouvernement était favorable aux amendements des rapporteurs relatifs aux locataires accédants. Quant à l'impact de la rénovation énergétique sur le pouvoir d'achat des ménages, des dispositifs existent : aides de l'ANAH, crédit d'impôt transition énergétique, simplification de l'éco-PTZ engagée dès mon arrivée au ministère, mutualisation des bailleurs sociaux pour la rénovation énergétique du parc social avec la mobilisation de 750 millions, efforts en faveur de la gestion du désamiantage. Vos préoccupations, y compris celles concernant le logement intermédiaire, ont donc été prises en compte dans le cadre des plans de relance.

M. Dominique Baert, président. Madame la ministre, merci. Mes chers collègues, je vous rappelle que la discussion des crédits de la mission et le vote en séance publique auront lieu le mercredi 5 novembre.

La réunion de la commission élargie s'achève à midi dix.

49^e séance

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 948

Sur l'amendement n° 401 de M. Larrivé après l'article 57 du projet de loi de finances pour 2015 - Mission Politiques des territoires.

Nombre de votants :	34
Nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16
Pour l'adoption :	7
Contre :	24

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe socialiste, républicain et citoyen (288) :

Contre.....: 21

MM. Ibrahim **Aboubacar**, Dominique **Baert**, Mme Brigitte **Bourguignon**, MM. Jean-Louis **Bricout**, François **Brottes**, Jean-Claude **Buisine**, Alain **Calmette**, Christophe **Caresche**, Jean-Yves **Caullet**, Jean-Jacques **Cottel**, Jean-Louis **Dumont**, Daniel **Goldberg**, Jean-Luc **Laurent**, Mmes Audrey **Linkenheld**, Jacqueline **Maquet**, Marie-Lou **Marcel**, MM. Rémi **Pauvros**, François **Pupponi**, Marcel **Rogemont**, Gilles **Savary** et Michel **Vergnier**.

Non-votant(s) :

M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe de l'union pour un mouvement populaire (197) :

Pour.....: 7

MM. Yves **Albarello**, Xavier **Breton**, Guillaume **Chevrollier**, Guillaume **Larrivé**, Gilles **Lurton**, Pierre **Morel-A-L'Huissier** et Patrice **Verchère**.

Abstention.....: 1

M. Olivier **Carré**.

Non-votant(s) :

M. Marc **Le Fur** (Président de séance).

Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

Abstention.....: 1

M. Francis **Vercamer**.

Groupe écologiste (18) :

Contre.....: 3

Mmes Laurence **Abeille**, Véronique **Massonneau** et M. François de **Rugy**.

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (17) :

Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :

Abstention.....: 1

M. André **Chassaigne**.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 949

Sur les amendements n° 284 de M. Carré et n° 383 de M. Piron de suppression à l'article 52 du projet de loi de finances pour 2015 - Mission Égalité des territoires et logement.

Nombre de votants :	54
Nombre de suffrages exprimés :	53
Majorité absolue :	27
Pour l'adoption :	20
Contre :	33

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe socialiste, républicain et citoyen (288) :

Contre.....: 31

MM. Ibrahim **Aboubacar**, Philippe **Baumel**, Yves **Blein**, Christophe **Borgel**, Florent **Boudié**, Mme Brigitte **Bourguignon**, MM. Jean-Louis **Bricout**, François **Brottes**, Christophe **Caresche**, Mmes Marie-Anne **Chapdelaine**, Corinne **Erhel**, M. Hugues **Fourage**, Mme Geneviève **Gaillard**, MM. Daniel **Goldberg**, Jean **Grellier**, Serge **Janquin**, Régis **Juanico**, Mmes Bernadette **Laclais**, Annick **Le Loch**, MM. Jean-Pierre **Le Roch**, Michel **Lesage**, Mmes Audrey **Linkenheld**, Jacqueline **Maquet**, Marie-Lou **Marcel**, Frédérique **Massat**, Christine **Pires Beaune**, MM. François **Pupponi**, Marcel **Rogemont**, Mme Suzanne **Tallard**, M. Stéphane **Travert** et Mme Clotilde **Valter**.

Non-votant(s) :

M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe de l'union pour un mouvement populaire (197) :

Pour.....: 18

MM. Yves **Albarello**, Julien **Aubert**, Olivier **Carré**, Guillaume **Chevrollier**, Alain **Chrétien**, Mme Marie-Christine **Dalloz**, MM. Philippe **Houillon**, Guillaume **Larrivé**, Alain **Leboeuf**, Marc **Le Fur**, Mme Véronique **Louwagie**, M. Gilles **Lurton**, Mme Dominique **Nachury**, MM. Patrick **Ollier**, Martial **Saddier**, Michel **Sordi**, Éric **Straumann** et Patrice **Verchère**.

Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

Pour.....: 2

MM. Thierry **Benoit** et Michel **Piron**.

Groupe écologiste (18) :

Abstention.....: 1

M. François de **Rugy**.

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (17) :*Contre.....*: 1M. Jacques **Krabal**.**Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :***Contre.....*: 1M. Gabriel **Serville**.**Non inscrits (9)**